Jules BROSSET
Organiste de la Cathédrale de Blois

Le Grand Orgue,

Les Maîtres de Chapelle & Musiciens du Chœur,

Les Organistes,

De la Cathédrale Saint-Louis de Blois.





ÉTAMPES
IMPRIMERIE BREVETÉE OLLIVIER LECESNE
1, rue de la Plâtrerie, 1

1907

Jules BROSSET
Organiste de la Cathédrale de Blois

Le Grand Orgue,

Les Maîtres de Chapelle & Musiciens du Chœur,

Les Organistes,

De la Cathédrale Saint-Louis de Blois.





ÉTAMPES
IMPRIMERIE BREVETÉE OLLIVIER LECESNE
1, rue de la Plâtrerie, 1

1907

LE GRAND ORGUE

DE LA CATHÉDRALE SAINT-LOUIS DE BLOIS



LE GRAND ORGUE

La cathédrale de Blois, rebâtie par la munificence de Louis XIV, fut achevée complètement dans l'année 1703.

Les derniers travaux exécutés furent les chapelles et la tribune destinée à l'installation d'un grand orgue au-dessus de la porte principale.

Deux puissantes familles, celle des Charon, à laquelle Colbert était uni, qui habitait le château de Menars, et celle de Saumery, gouverneur de Blois, habitant le château de Saumery, à Huisseau-sur-Cosson, sollicitèrent Louis XIV et obtinrent de sa générosité le don magnifique d'un orgue pour la cathédrale, dont le nom patronymique de saint Solemne avait été changé en celui du saint Roi Louis IX, son ancêtre.

C'était rendre hommage au souverain règnant, hommage que les voix de l'orgue rediraient perpétuellement en chantant les louanges de Dieu et celles de l'auteur de ce don.

Celsœ dum resonant sacris concentibus ædes
Muneris autorem vox quoque grata sonat.

Rappelons, avant d'aller plus loin, que les XVIIe et XVIIIe siècles furent pour la facture des grandes orgues, féconds en perfectionnements.

En Allemagne, les plus célèbres facteurs qui apportèrent d'ingénieuses modifications en donnant une sonorité plus ample, une harmonie plus suave, furent nombreux. Citons : les frères Silbermann, Schrœter, Ernest Marx. En Italie, les Callido, les Traci, les Agati de Pistoja, J.-B. Manchini.

En France, les familles Dallery et Clicquot ; Sébastien Erard, les Cavaillé, dans le Midi.

L'orgue de la jeune cathédrale de Blois, fondée seulement depuis 1697, fut commandé à la célèbre maison Clicquot, de Paris, en 1702.

C'était le petit-fils et successeur éloigné du célèbre Clicquot, dont les jeux de trompettes étaient si fort goûtés en leur temps : le grand Clicquot vivait environ 95 ans avant la construction de l'orgue de Saint-Louis. Sa facture se distinguait surtout par le timbre harmonieux et chantant, ainsi que par la belle sonorité de ses jeux.

Néanmoins, la réputation du célèbre *organier* de la rue Phelypeaux de Paris était amplement justifiée, puisqu'elle avait, à ce moment, le privilège des commandes royales comme celle qui nous occupe.

Deux années furent consacrées à sa construction. Dans le courant de juin 1704, la maison envoyait, par bateaux, tout le mécanisme. Le travail de pose fut entrepris immédiatement, et le 24 août au soir, l'orgue faisait entendre ses premiers accords aux premières vêpres de la fête de saint Louis, patron de l'église cathédrale et du diocèse de Blois (1).

Pourquoi faut-il que le premier registre des *Actes capitulaires de la Cathédrale de Blois*, dans lequel tous les détails de l'inauguration et de la constitution de cet instrument étaient consignés, se soit trouvé perdu ou détruit pendant la Révolution (2) ?

Cette lacune est regrettable pour le sujet qui nous occupe,

(1) *Les nouvelles orgues de la cathédrale de Blois*, Article de R. P. (M. l'abbé Porcher), dans le journal l'*Avenir* de Loir-et-Cher, du 9 juin 1882.

(2) Deux des *Registres capitulaires* manquent à la collection des archives départementales de Loir-et-Cher : le premier, de l'année 1697 à 1718 ; et le troisième, de l'année 1763 à 1775.

puisqu'une foule de renseignements précieux sont perdus à jamais.

Le seul document qu'il nous a été donné de recueillir d'un chroniqueur, c'est que l'*orgue était de 8 pieds sonnant le 16*.

Au milieu du grand orgue sous la bouche du maître tuyau de la montre, étaient gravées les armes du roi de France (*trois fleurs de lys sur écusson et couronne royale*), entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Sur les deux plus gros tuyaux des tourelles qui lui font face, on avait gravé également les armes de Mgr de Bertier, premier évêque de Blois (*un taureau bondissant, avec les insignes épiscopaux, chapeau et cordons tombants*).

L'inscription du nom du facteur *Clicquot, 1704, Paris*, existe toujours sur un des tuyaux de la tourelle du milieu.

Deux élégantes fleurs de lys sculptées sont placées sur le petit buffet d'orgues situé à l'avant et appelé *positif* (1). Elles ont subi, à cause de l'emblème royal qu'elles représentaient, l'injure des mutilations de 1793.

Nous trouvons la première trace de l'orgue dans la description de l'entrée magnifique de Mgr de Crussol d'Uzès, deuxième évêque de Blois, qui eut lieu le 28 juin 1734. Nous lisons dans l'*Histoire manuscrite de la cathédrale de Blois*,

(1) Pendant le XVe siècle et jusqu'à la fin du XVIIe, les orgues ne présentaient qu'un seul grand buffet, qui a conservé le nom de *buffet du grand orgue*. Ce n'est que vers la fin du XVIe siècle que l'on vit apparaître un petit buffet placé au-devant du grand, qui a pris le nom de *positif*.

Dans l'opinion du célèbre facteur Cavaillé-Coll, qui fait autorité en pareille matière, le petit buffet aurait été placé tout d'abord pour dissimuler l'organiste ; mais, à mesure que l'instrument grandit, on aurait fait de ce buffet postiche un petit orgue ajouté au grand, c'est-à-dire un *buffet d'orgue positif*.

Il en est de même des claviers qui, situés primitivement derrière le buffet d'orgues, ne paraissent avoir été placés du côté de la façade de l'instrument que vers la fin du XVIe siècle. Ce nouveau mode de placement paraît avoir motivé l'invention de ce petit buffet pour cacher l'organiste, lequel devint plus tard, comme nous le disons plus haut, buffet d'orgue positif, ou simplement *positif*.

L'invention du positif paraît être française. En effet, en Allemagne, en Italie, en Angleterre où l'orgue fut cultivé plus tôt qu'en France, il n'y a guère aujourd'hui encore que des orgues avec un seul grand buffet, c'est-à-dire sans positif.

de M. Péan, que *les cloches de la cathédrale se meuvent, oscillent et répandent au loin des sons joyeux. On chante le Te Deum. Des milliers de voix laïques unissent leurs voix à celles du chœur et, déroulant ses flots d'harmonie, l'orgue semble vouloir aussi coopérer à cette manifestation de la reconnaissance publique.*

Par une délibération du 13 juin 1739, le chapitre rappelant une transaction passée devant Me Jacques Lerminier, notaire royal à Blois, le 8 juillet 1797, entre lui et Mgr de Bertier, premier évêque de Blois, supplie humblement Mgr l'évêque (Mgr de Crussol) de prendre à sa charge, comme il était convenu avec son prédécesseur, l'entretien de l'orgue et de payer l'organiste, ce qui fut accepté.

Pendant la Révolution, la presque totalité des orgues fut détruite ; les tuyaux de métal furent fondus ainsi que les cloches.

En 1793, après la visite des conventionnels Tallien et Goupilleau, le Directoire du Loir-et-Cher, surveillé par un Comité spécial, invita le Conseil épiscopal (1) à supprimer la fête de saint Louis, roi de France et patron du diocèse. Chose bizarre, le *Breve Blesense* pour l'année 1793, Pascha occurente 31 martii, indiquait pour le 25 août, 17e dimanche après la Pentecôte : *Festum S. Ludovici, Franc. Regis et Eccles. patroni. Annuale min.* — Ce *bref* avait pourtant été imprimé après le 21 septembre 1792, *Anno gallicanæ Reipublicæ primo.*

Toutes les églises du département furent fermées en brumaire (5 décembre 1793), non sans avoir été pillées, au préalable. Dans quelques localités éloignées, le culte ne cessa complètement que le jour de Pâques 1704 ; cependant les paysans continuèrent à ne pas travailler le dimanche et à sonner l'Angelus matin et soir.

Il existe encore dans quelques villes du centre et du midi, (et l'orgue de notre cathédrale est heureusement de ce nombre) des orgues conservées et restaurées, des familles Dallery et Clicquot, facteurs de très grand mérite.

(1) L'évêque constitutionnel du département de Loir-et-Cher avait un Conseil composé de 16 vicaires épiscopaux, plus un vicaire supérieur et trois vicaires directeurs du séminaire.

Ce qui, à cette époque funeste pour les arts, sauva l'instrument de la destruction commune, c'est que la cathédrale étant devenue *Temple décadaire*, les fêtes civiques s'y célébraient, et l'orgue prenait part aux cérémonies républicaines, ainsi que nous le verrons dans la notice que nous consacrerons aux organistes de la Cathédrale.

On se contenta de mutiler la grosse fleur de lys de la tourelle centrale et les deux du positif ; on essaya, sans y parvenir, de gratter les armes du roi et de l'évêque, gravées sur les tuyaux. Elles sont encore très apparentes aujourd'hui.

Par une délibération du Directoire du District du 14 floréal an 7, un membre représenta que le jeu d'orgue existant au temple de l'Être suprême, étant dans un très mauvais état et ne pouvant servir aux cérémonies tant décadaires que des fêtes nationales, il convenait de le faire rétablir.

Il demanda qu'il fût pris des mesures à cet égard et de charger de cette réparation le citoyen Isnard, facteur domicilié à Orléans, à ce moment de passage à Blois (1).

Le Directoire, considérant qu'en conformité de la lettre du ministre de l'Intérieur, du 20 fructidor An 6, l'administration municipale est autorisée à faire usage d'une des cy-devants églises pour célébrer les décadi et fêtes nationales, et de prendre de préférence celle dans laquelle il se trouvera des orgues ; considérant que celui existant dans la cy-devant Église cathédrale, où se tiennent les réunions décadaires, est en très mauvais état et exige des réparations avant que d'en faire usage :

L'administration arrête que le jeu d'orgue qui se trouve placé dans la cy-devant Église cathédrale, sera réparé dans le plus court délai, qu'à cet effet, le citoyen Isnard, facteur domicilié d'Orléans, en ce moment à Blois, demeure autorisé

(1) Ce facteur entretenait, avant la Révolution, les orgues des paroisses et abbayes de la ville : la *cathédrale ;* la collégiale *Saint-Sauveur*, qui avait un orgue, car en 1546, nous trouvons le nom de maistre Mathieu Lecocq, prêtre chapelain et organiste de cette église. *Titre d'achat de trois quarts d'une maison assise sur la basse-cour du château, devant la croix du cimetière Saint-Sauveur, Archives Départementales G. 203, 10 Mai 1546 ; Saint-Honoré*, dont l'orgue assez puissant de jeux, était installé au-dessus de la voûte des cloches ; les abbayes de *Saint-Laumer* et *N.-D. de Bourg-Moyen.*

à faire les réparations provisoires que nécessite l'état où se trouve l'orgue en question ; qu'il est autorisé également à prendre l'aide dont il peut avoir besoin.

La réparation fut entreprise et terminée le 22 floréal. Le facteur toucha 200 francs pour la réparation, plus 6 fr. 75 pour la personne qui l'aida dans son travail.

L'orgue resta dans son état primitif pendant une quarantaine d'années.

De 1835 à 1838, il subit une grande réfection par le facteur Collinet, de Paris.

Des jeux furent ajoutés, d'autres perfectionnés ; leur nombre atteignit le chiffre de trente-cinq, tel qu'il existait au 24 août 1880, date à laquelle il fut démonté pour être refait complètement par la maison Mercklin et Cie, de Paris.

A cette date, il était composé de quatre claviers à mains et d'un clavier de pédales dont les jeux étaient distribués :

1° Le clavier d'écho comprenait 32 notes et 3 jeux.

Trompette de 8 pieds,
Bourdon de 8,
Flûte de 4 ;

2° Le clavier de récit avait 25 notes et 2 jeux ; il n'était pas expressif.

Hautbois de 3 p.,
Cornet de 8 ;

3° Le clavier du grand orgue possédait 28 notes ; 16 jeux le constituaient.

Bourdon de 8 pieds,
Flûte de 8,
Voix humaine de 8,
Clairon avec reprises,
Montre de 8 pieds,
Clairon de 4,
Doublette de 2,
Cymbales de 1,
Bourdon de 16,
Petite flûte de 4,
Tierce de 1,

1re trompette de 16,
2e trompette de 8,
Grand cornet,
Nazard de 2 p. 2/3,
Fourniture de 2 p. ;

4° Le clavier de positif comportait 28 notes et 11 jeux :

Bourdon de 8 pieds,
Nazard de 2 pieds 2/3,
Flûte de 8,
Fourniture de 2,
Trompette de 8,
Montre de 4,
Petite flûte de 4,
Doublette de 2,
Tierce de 1,
Cymbales de 1,
Cromorn de 8 ;

Clavier de pédales (pédalier français),

Trompette de 16 pieds,
Clairon de 8 p.,
Flûte de 8 p.

Le prix de la réparation faite par M. Collinet, s'éleva à 5,055 francs, qui furent payés par le gouvernement.

Dès l'année 1857, des idées de restauration de l'orgue se firent jour ; bien des fois, les meilleures choses sont souvent condamnées à rester longtemps à l'état de projet.

La fatale guerre de 1870 arriva et recula encore le terme de plusieurs années.

Ce fut seulement au mois de mars 1880, qu'une convention fut passée et approuvée par le Ministre des cultes, l'administration de la cathédrale et M. Merklin, facteur d'orgues, à Paris.

L'ordre de reconstruire l'instrument fut donné à cette date par le gouvernement, qui accorda une somme importante sur la demande de Mgr Laborde, évêque de Blois.

Le vieil orgue fit entendre ses derniers accents le jour de la fête de Saint-Louis. Curieuse coïncidence, c'était aussi le

25 août 1704, à 176 ans de distance, qu'il avait chanté ses premières harmonies.

Il n'avait pas encore perdu tous ses charmes, ce grand vieil orgue de Saint-Louis, avec ses fonds si doux, ses pédales grondantes, sa voix humaine qui faisait illusion, son hautbois de récit au timbre si pur, sa trompette d'écho et son antique cromorn : mais tout s'use en ce monde, même les présents des rois.

Bien que n'ayant pas encore l'honneur de le desservir à cette époque, il nous souvient d'avoir éprouvé certains serrements de cœur, le jour où le démontage fut entrepris, en suivant des yeux ces pauvres vieux tuyaux qui, jugés incapables de servir, allaient s'écraser du haut de la tribune sur les dalles, et tous les éléments divers classés, pièce par pièce, soit avec les vieilles ferrailles, soit dans les caisses du facteur pour être tranformés.

Le buffet de 1704, habilement sculpté, estimé 15,000 francs et qui comprend toute la montre, grand orgue et positif, fut conservé par le facteur.

Les travaux de réparation, commencés à la fin d'août, durèrent près de deux ans.

Le 9 février 1882, M. Merklin donna une audition, dans ses ateliers de Lyon, du nouvel instrument complètement renouvelé. Ce fut M. Etterlen, organiste de la Rédemption de cette ville, qui le fit valoir.

Le samedi 10 juin, la *Semaine Religieuse* du diocèse publiait le programme de la séance d'inauguration. Nous le transcrivons fidèlement, afin de laisser une trace exacte de cette cérémonie :

Séance d'Inauguration
du Grand Orgue de la Cathédrale de Blois,
construit par M. Merklin,
qui aura lieu le mardi 13 juin 1882, à 3 heures
après midi, avec le concours de
M. Alexandre Guilmant,
organiste de la Trinité et de la Société
des Concerts du Conservatoire,
Président-fondateur de l'Association
Artistique des Grands Concerts du Trocadéro.

Ordre de la Cérémonie :

Chant du *Veni Creator*.
Bénédiction de l'Instrument.
Morceau d'Orgue, *Maëstoso*, grand chœur en fa majeur exécuté par M. l'abbé Moreau, organiste titulaire.... A. Guilmant.
Marche Religieuse, sur un thème de Hændel, par l'auteur.................................... A. Guilmant.
Discours par un R. Père Dominicain..........
1° A. *Fugue* en sol mineur 1685-1750........... J.-B. Bach.
B. *Marche funèbre et Chant Séraphique*, par... A. Guilmant.
2° Morceau de chant exécuté par la Maîtrise, sous la direction de M. l'abbé Gatellier, maître de chapelle de la Cathédrale.
3° A. *Prélude* (1676-1749)...................... Clérambault.
B. *Procession du Saint-Sacrement* (1837-1874).. Chauvet.
C. *Scherzo Symphonique*...................... A. Guilmant.
Lauda Sion, exécuté par la Maîtrise........... Lambillotte.
Magnificat, versets improvisés par............. A. Guilmant.
Tantum Ergo, par la Maîtrise.................. C. Vervoitte.
Cantate Domino, par la Maîtrise (1685-1750).... Hændel.
Grande Fugue, en sol majeur, par Srebs (1713-1750)...................................... A. Guilmant.
Quête pour couvrir les derniers frais de la restauration des orgues, à la charge de la fabrique.

Cette quête fut faite par :

Mme la Marquise de Sers, château de Madon ;

Mme Bonnardel, à Blois ;

Mme la Vicomtesse d'Espinay-Saint-Luc, château de Montgiron, par Romorantin ;

Mme de Lavau, château de Moncé, près Vendôme.

La veille de la cérémonie, c'est-à-dire le 12 juin, la Commission d'expertise nommée par Mgr l'Évêque et le Conseil de fabrique, vérifia l'instrument dans toutes ses parties, afin de juger le travail du facteur.

Cette Commission était ainsi composée :

MM. le Vicaire général, président ; Guilmant, organiste de la Trinité, de Paris ; Darsy, architecte des édifices diocésains de Blois, tous deux délégués du Ministère des Cultes ; l'abbé Constant Moreau, organiste de la Cathédrale ; Desse, organiste de Saint-Nicolas, de Blois ; Jules Brosset, facteur de pianos et maître de chapelle à l'école Notre-Dame ; Paul

Godefroy, organiste de l'École de Pont-Levoy, nommés par la fabrique ; de Sazilly, organiste à Bayonne ; Jollivet, organiste de la Madeleine, de Montargis, et enfin de l'abbé Ply, ancien maître de chapelle et organiste de la cathédrale de Soissons, appelés à représenter les intérêts du facteur.

La *Semaine Religieuse* du 17 juin 1882 contient le très remarquable compte-rendu de la séance, écrit par un maître expert en l'art de parler musique, M. le chanoine Ply.

Nous renvoyons les personnes qui désirent connaître les moindres détails de ce concert religieux, au numéro de cette feuille, ainsi qu'à celui du journal l'*Avenir de Loir-et-Cher,* du 16 juin 1882, dans lequel nous avons écrit nos impressions personnelles et aussi au *Journal de Loir-et-Cher* du même jour.

Pour compléter notre travail, nous faisons connaître la composition du grand orgue, dans son état actuel.

Grand Orgue de la Cathédrale de Blois
construit sur la demande de Sa Grandeur
Mgr Laborde, évêque de Blois
et d'après les ordres du Gouvernement
par Merklin et Cie
Paris, 22, rue Delambre.
Lyon, 11, rue de Vendôme,
Inauguré le 13 juin 1882,
M. Jules Brosset, organiste titulaire
entré en fonctions le jour de Pâques 1888.

COMPOSITION DE L'ORGUE :

Il comprend 3 claviers à mains, 1 clavier de pédales, une série de pédales de combinaisons et d'accouplements.

1er clavier. — Grand orgue : 54 notes, 11 registres.

2e clavier. — Positif : 54 notes, 7 registres.

3e clavier. — Récit expressif : 54 notes, 9 registres.

4e clavier. — Pédales séparées : 30 notes, 8 registres.

En tout, 35 registres ou jeux.

Au total, 1954 tuyaux dont 162 en bois et le reste en étain pur ou en étoffe.

Distribution des Jeux :

Le premier clavier, celui qui parle avec le plus d'éclat et qu'on nomme le *Grand-Orgue*, comprend :

Bourdon de 16 pieds.
Montre de 8 p.
Flûte harmonique de 8 p.
Salicional de 8 p.
Gambe de 8 p.
Prestant de 4 p.
Doublette de 2 p.

Jeux de combinaisons :

Grand cornet de 8 pieds (1).
Bombarde de 16 p.
Trompette de 8 p.
Clairon de 8 p.

Le second clavier appelé *positif*.

Bourdon de 8 pieds.
Dulciana de 8 p.
Flûte octaviante de 4 p.
Quinte-flûte de 2 p. 2/3.

Jeux de combinaisons :

Fourniture de 2 pieds; jeu de mutation multiple, composé d'abord de 4 tuyaux faisant entendre simultanément la tonique, l'octave, la quinte et la double octave pour chacune des 24 premières notes, et ensuite de 5 tuyaux dont le 5e donne la quinte au-dessus de la 2e octave, pour chacune des 32 dernières notes.

Trompette de 8 pieds.

Clarinette de 8 pieds (dont le timbre est remarquable).

Le troisième clavier est celui du *Récit*, destiné à faire valoir les récitatifs de l'orgue, les phrases qui demandent un élégant isolement et que l'on peut accompagner d'une sonorité faible comme celle du *positif*.

(1) Le grand cornet de 8 pieds, brillant jeu de mutation a 5 tuyaux sur marche, de timbres différents, donnant simultanément, pour chaque note, la tonique, l'octave, la quinte au-dessus, la deuxième octave et sa tierce, sur une série de 32 notes.

Il renferme les jeux suivants :

Flûte harmonique de 8 pieds.
Bourdon de 8 p.
Viole de gambe de 8 p.
Voix céleste de 8 p.
Flûte d'écho de 4 p.
Flageolet de 2 p.

Jeux de combinaisons :

Voix humaine de 8 pieds.
Basson hautbois de 8 p.
Trompette harmonique de 8 p.

Le clavier du pédalier comprend :

Contrebasse de 16 pieds.
Sous-basse de 16 p.
Bourdon de 8 p.
Octave-basse de 8 p.
Violoncelle de 8 p.

Jeux de combinaisons :

Bombarde de 16 pieds.
Trompette de 8 p.
Clairon de 4 p.

Il existe 15 pédales d'accouplement et de combinaisons, savoir :

1° Pédale de tonnerre ;
2° — réunissant le 1er clavier au pédalier.
3° — — le 2e — —
4° — — le 3e — —
5° Pédale réunissant le mécanisme des jeux du Grand-orgue à la machine pneumatique ;
6° Pédale réunissant le clavier du positif à celui du Grand-orgue ;
7° Pédale réunissant le clavier du Récit à celui du Grand-orgue, à l'unisson ;
8° Pédale réunissant le clavier du Récit à celui du Grand-orgue, à l'octave grave ;
9° Pédale d'expression ;
10° — de forté général ;

11° Pédale d'introduction pour les jeux de combinaison du pédalier ;

12° Pédale d'introduction pour les jeux de combinaison du Grand-orgue ;

13° Pédale d'introduction pour les jeux de Positif ;

14° Pédale d'introduction pour les jeux du Récit ;

15° Pédale de Trémolo, pour les jeux du Récit.

Les perfectionnements les plus importants ont été appliqués au Grand-orgue de la cathédrale de Blois. Nous citerons notamment :

1° La machine pneumatique complète et perfectionnée, qui donne au mécanisme des claviers une grande facilité et une remarquable précision de fonctionnement, permettant ainsi, au moyen des accouplements des claviers à l'unisson et à l'octave grave, d'obtenir la plus grande puissance de sonorité ;

2° Une soufflerie à double réservoir, alimentée par des pompes alternativement aspirantes et foulantes, produisant l'air comprimé, à divers degrés ;

3° L'application aux sommiers, des claviers à main et du pédalier, du système de doubles layes et de doubles chapes servant à l'alimentation séparée et indépendante des jeux de fonds et de combinaisons ;

4° Une série de 15 pédales d'accouplements et de combinaisons, établies par groupes, fonctionnant au moyen d'un appareil pneumatique, qui procure à l'organiste des facilités remarquables d'exécution de la musique soit écrite, soit improvisée ;

5° Une grande chambre à jalousies renfermant tous les jeux du 3e clavier, permet de produire les effets de *crescendo* et de *decrescendo* des mieux graduées ;

6° La mise en harmonie des jeux, faite d'après un procédé spécial, donne à chaque jeu son caractère propre, à l'ensemble une ampleur, en même temps qu'une douceur et une netteté réellement supérieures, tout en conservant à l'instrument son caractère religieux.

Cette inscription, gravée sur une plaque de cuivre, est

placée sur l'un des tuyaux des Bourdons, dans l'intérieur du Grand-orgue (chambre des tuyaux) :

Cet orgue a été monté en mai 1882, par Sabathier, de Vallon (Ardèche), et Lemoine, de Pocé (Indre-et-Loire). Il a été harmonisé en juin 1882, par J. Vogt et Lemoine.

Ce grand orgue est un des spécimens les plus beaux et les plus soignés de la maison Merklin et Cie, facteurs d'orgues à Paris et à Lyon.

JULES BROSSET,

Organiste de la Cathédrale de Blois.





LES

MAITRES DE CHAPELLE

ET LES MUSICIENS DU CHŒUR

Nous avons dit dans nos recherches sur l'*Orgue* de la cathédrale de Blois, que le premier registre des *Délibérations capitulaires* du chapitre cathédral n'existait pas aux archives départementales. Nous pouvons cependant faire connaître le nom du premier Maître de chapelle, par un acte de l'État-civil de l'église de Villebarou. Nous trouvons dans le registre des baptêmes, à la date du 15 juillet 1704, le nom du parrain ; *M. René Gallard, maistre de musique de l'église cathédrale Saint-Louis.*

Comme le chœur de musique de la Cathédrale avait été formé lors de la création de l'Evêché, en 1697, il y a toute probabilité à admettre que ce musicien fut le premier titulaire de cette fonction.

Nous relevons son décès, dans le *Registre des actes capitulaires*, ainsi inscrit : Le 2 janvier 1720, on inhuma dans les caveaux de la Cathédrale, Messire René Gallard, clerc chapelain, ancien maître de musique de la dite église, qui

décéda subitement, âgé de 68 ans. Il était né en 1652 et avait été maître de chapelle pendant 23 ans.

Lors de l'entrée solennelle du premier évêque de Blois monseigneur de Berthier, qui eut lieu en 1697, le journal de l'abbé Druillon renferme un renseignement précieux qui nous fait supposer que le maître de chapelle était un musicien entendu, puisqu'il avait su réunir les meilleurs éléments musicaux de la contrée et des environs.

« Monseigneur — écrit-il — étant entré dans sa cathé-
« drale, entonna le *Te Deum*, ce qu'il fit d'une voix ferme
« et pleine d'allégresse. Tout le chœur de musique continua
« avec tant de pompe et d'un concert si harmonieux, accom-
« pagné de flûtes, de théorbes, de serpens, de bassons, de
« hautbois, de basses, de violes, de violons, de voix et de
« musiciens extraordinaires, qui étaient venus exprès de
« Vendôme, d'Orléans, de Bourges et de Tours, que cela
« charma en même temps les oreilles et les cœurs, qui
« étaient embrasés de dévotion d'entendre une harmonie si
« bien composée et si bien exécutée... (1). »

Le dimanche 29 juin 1698, fête de saint Pierre et saint Paul, Monseigneur assista pontificalement pour la première fois dans sa cathédrale et officia à matines à la grand'messe et aux vêpres, *le tout chanté en musique*.

Dans un relevé de compte de la *Grande bourse* pour les années 1705-1706, nous trouvons une dépense ainsi motivée : « Donné pour étrennes et œufs de Pâques des musiciens et autres officiers de messieurs du chapitre, 11 livres 10 sols. »

Nous y relevons également le total général des appointements de tous les musiciens de la cathédrale, pour avoir assisté au service divin et chanté *de* musique pendant l'an du présent compte, s'élevant à 2,694 livres 2 sols. (Arch. G. 204.)

M. l'abbé Janvier, aumônier du Carmel de Blois, a laissé des notes manuscrites dans lesquelles nous transcrivons le document suivant qui concerne le second maître de chapelle de la cathédrale, M. Terrasson.

(1) Philippe Druillon, par M. l'abbé R. Porcher, Blois, 1888, in-12, p. 39 et 40.

Le chroniqueur relate les fêtes de béatification du bienheureux François Régis, jésuite, qui furent célébrées à Blois en grande pompe. « Le troisième dimanche après Pasques, 18 avril 1717, il se fit dans l'église des jésuites de Blois (église de Saint-Vincent de Paul actuelle), la cérémonie de la béatification du bienheureux François Régis, jésuite de noble extraction dans le Haut Languedoc et missionnaire.

« La veille, le *Te Deum* fut chanté, et le salut exécuté *par la musique de la cathédrale de Blois, avec le motet composé par M. Terrasson, maître de musique de Blois.* Le lendemain, tout le clergé assemblé par ordre de monseigneur l'évêque dans la cathédrale de Saint-Louis, s'en vint processionnellement aux Jésuites (bureau de bienfaisance actuel), où la messe fut chantée pontificalement par Monseigneur. L'après-midi, les *vêpres en musique* furent chantés par messieurs de la cathédrale, et le motet ; le tout avec un grand concours de peuple.

« Il y avait 300 ans qu'on avait vu de saint béatifié, Français de nation. La cérémonie se fit avec magnificence et propreté, autant qu'on le put, dans une petite ville et pauvre comme Blois. »

Le 8 janvier de cette même année, M. François Terrasson qui était déjà maître de musique, fut mis en possession de la chapelle Notre-Dame Grosse mère de Dieu, fondée en l'église ci-devant collégiale de Saint-Sauveur de Blois, et maintenant de service en l'église cathédrale Saint-Louis, pour jouir des fruits et revenus d'icelle, aux charges pour lui de remplir ses fonctions de maître de musique, d'assister à l'office du chœur et servir les morceaux de musique, comme le chapitre le jugera à propos.

Les musiciens et chantres attachés au service du chœur touchaient également les revenus de chapelles affectées à leur traitement ; ainsi, nous voyons le 31 octobre 1718, M. Gaspard de Mauré, prêtre du diocèse de Séez, choisi pour remplir la place de *basse-contre*. Il jouissait des revenus de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et de 4 livres de gages par semaine.

Le 10 janvier 1720, le chapitre reçut M. Pierre Bonne-

maire, clerc du diocèse, pour *jouer du serpent* et chanter au chœur les dimanches et fêtes ; il touchait 3 livres de gages par semaine.

Le 23 février 1724, M. Bonnemaire fut remplacé par M. Mathieu Andrieu, pour jouer du serpent. Ses appointements étaient de huit francs par semaine, sur quoi on lui retint 40 sols par semaine pour lui acheter un surplis et une soutane.

« Le jeudi 20 juin 1726, fête de Dieu, qui se solennisa avec beaucoup de pompe et de magnificence, par un très beau temps, on vit ce jour à la procession ce qu'on n'avait jamais vu à Blois : le roi de Pologne Stanislas et la Reine son épouse y assistèrent à jeun et toute la cour y assista également avec beaucoup de piété et de dévotion, ce qui édifia tout le clergé et tout le peuple. Monseigneur l'évêque de Caumartin était pour lors à Paris. Un régiment de cavalerie y fut présent par ordre du roi de France, gendre de Stanislas. Il en formait la garde et était en haie, à côté du clergé pendant la procession. Les trompettes et les tymbales du Roy de France étaient devant le corps de musique et sonnaient à chaque répétition des versets, soit aux reposoirs, soit à l'église, en allant et en revenant ; ils alternaient leurs sonneries avec les roulements des tambours du Roy, ce qui se fit avec beaucoup d'ordre et produisit bon effet. Il ne faut pas omettre de dire que le Roy et la Reine étaient vêtus avec grande modestie et simplicité ; ce qui les distinguait, c'était leur grande piété et leur dévotion et leur grand respect aux pieds de Jésus-Christ sur nos autels. Pendant l'octave du Saint-Sacrement, le Roy et la Reine donnèrent aux pauvres de la ville de Blois la somme considérable de 1500 livres (1). »

Les joueurs de serpent ne séjournaient pas longtemps dans la place de la cathédrale, car le 6 novembre 1726, M. Charles Dupont, *clerc et musicien jouant du serpent*, était appelé à cette fonction et mis en possession de la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

(1) Note de l'abbé Janvier, aumônier du Carmel de Blois au XVIIIe siècle.

Le 17 février 1730, M. de Casan remplaça comme maître de musique à la maîtrise M. Terrasson, forcé par sa santé de prendre le repos. Ce dernier mourut le 17 octobre 1731 et fut inhumé, comme ses prédécesseurs, dans les caves de la cathédrale ; il était âgé de 50 ans.

Ce fut le 22 février 1730 que le doyen du chapitre annonça à messieurs les chanoines l'intention de monseigneur l'évêque de Blois, de changer le bréviaire et les livres de chant pour le chœur, et aux premières vêpres du dimanche 19 octobre de cette année, on se conforma pour l'office du chœur au calendrier du nouveau rituel, suivant l'ordonnance épiscopale.

Le 25 mai 1732, M. Abel-Antoine Fanton, prêtre du diocèse de Saintes, se présenta et fut reçu pour maître de musique, et pour ce, le chapitre lui conféra la chapelle sous le titre *Notre-Dame Grosse Mère de Dieu*.

Le 31 août 1733, monseigneur de Caumartin, évêque de Blois, mourut. La cérémonie fut imposante et les chœurs et musiciens de la cathédrale y chantèrent la messe des morts en faux-bourdon.

En l'année 1741, M. Fanton ayant fait des pertes d'argent dans sa gérance de la psalette, reçut en indemnité, du chapitre, six septiers de blé, par délibération du 10 avril 1744.

Un M. Boisfontaine, qui *jouait des instruments à la musique*, obtint le 29 mai 1744, les gages de 45 livres par an, pour le temps qu'il serait attaché au service de la cathédrale ; il mourut le 15 mai 1756.

M. Andrieux, le joueur de serpent de la cathédrale, qui possédait à ce titre les revenus de la chapelle Saint-Etienne, décéda le 3 août 1745. Il fut donc attaché pendant vingt ans au chœur de musique de l'église Saint-Louis.

M. Fanton fit une absence et obtint la permission d'aller à Paris. Pendant ce temps, Jean-Baptiste Durand, musicien, le remplaça à la maîtrise en qualité de sous-maître, pour avoir soin et montrer aux enfants de chœur et les faire chanter. Ses gages commencèrent à courir le 23 août 1745. Il prit logement à la maîtrise, y fut nourri et blanchi et reçut un écu par semaine.

Le 5 novembre 1745, Lucas fut engagé comme *serpent*, en remplacement de M. Andrieu, à 6 livres par semaine « à commencer dimanche prochain ».

L'absence du maître de chapelle M. Fanton, s'étant changée en congé définitif, le chapitre décida, le 14 janvier 1746, de laisser M. Durand en qualité de sous-maître jusqu'au 1er janvier prochain. Au cas où le chapitre reçoive un maître de musique pendant l'année, le sieur Durand était tenu de *déloger*, et comme il ne serait plus nourri à la maîtrise et qu'il serait obligé de chercher un logis en ville, ils lui accorderont, du jour qu'il sortira, 12 livres 10 sols par mois, pendant le restant de l'année, outre les trois heures par semaine qu'il serait obligé d'instruire les enfants de chœur pendant tout le temps qu'il sera à la maîtrise, et de se trouver au chœur pour y faire chanter, et chanter lui-même sa partie lorsqu'il y aura musique.

Comme aussi, le cas advenant qu'il sorte de la maîtrise pour faire place à un maître de musique, il serait tenu de se trouver au chœur, aux grandes messes et vêpres, festes et dimanches et les autres jours qu'il y aura musique, à condition encore que toutes les copies de musique faites et à faire pour lui, resteront au chapitre, en rendant au dit sieur Durand le papier nécessaire.

Le 5 février 1746, le chapitre supprima les revenus de la chapelle Saint-Eustache, affectée au maître de musique et possédée par M. Fanton. Par suite de cette suppression, M. Fanton se retira le 9 août 1746. Il lui fut tenu compte de ses gages jusqu'au jour qu'il cessa d'entretenir la maîtrise.

En quittant Blois, M. Fanton fut accepté, dans cette même année 1746, comme *Maître de musique de la Sainte Chapelle*, à Paris. Ce distingué musicien écrivit beaucoup de motets qui ne furent point imprimés mais qu'on exécuta avec succès aux *Concerts spirituels* depuis 1754. Ses meilleures compositions sont le *Cantate Domino, canticum novum ; Deus venerunt ; Dominus regnavit ; Exultate justi ; Jubilate Deo omnis terra*. Les mélodies de ces ouvrages sont écrites dans le style de Lalande, mais l'instrumentation est d'un meilleur goût.

Dans l'*Histoire de la Maîtrise de Rouen* (Imprimerie Gagniard, Rouen 1892), page 131, nous trouvons trace de notre monsieur Fanton qui écrivait une lettre élogieuse à Louis-François Toutain, Maître de chapelle de Rouen ; cette lettre est datée du 16 décembre 1750 ; en voici l'extrait qui peut intéresser :

« Monsieur,

..... « M. Sionet nous a fait ici un grand récit de votre « motet de la Conception. Je n'en ay point été surpris. Je « prends beaucoup de part aux éloges et aux applaudisse- « ments que vous recevez dans votre patrie. Vous faites « mentir le proverbe : *Nemo propheta in patria sua*..... En « retenant M. Sionet vous lui avez fait perdre soixante livres « qu'il aurait gagnées par des processions qui se sont faites « icy pour la Rédemption des captifs. (Ce qui suit concerne « M. Fanton personnellement.) C'est moi qui avait entrepris « celles des Pères de la Mercy, qui ont duré trois jours ; le « premier jour j'ai donné mon *Te Deum* à cymbales et trom- « pettes qui a fait un effet merveilleux et a été très bien « exécuté, etc... » (L'auteur le dit, croyons-le !)

M. Fanton mourut à Paris en l'année 1757 (1).

Le sous-maître Durand fut en fonctions intérimaires pendant toute l'année 1746, car ce fut le mardi 3 janvier 1747 qu'il fut donné un successeur à M. Fanton. Ce jour-là, le chapitre décida de donner au nouveau titulaire, M. Garnier, maître de musique, la somme de quatorze cents livres, savoir : 1100 livres à prendre sur la recette du chapitre, et 300 livres sur l'évêché, comme en ont joui par cy-devant les maîtres de musique. Les gages coururent à partir du 24 décembre 1746.

On accorda, du 27 janvier au jour de Pâques 1747, au sieur Hautemer, 20 sols par jour pour ses services comme *basse-taille*. Le 6 mars, les parties se remercièrent réciproquement, mais il fut arrêté qu'on payerait les 20 sols jusqu'au jour de Pâques, comme s'il assistait aux offices, le tout pour lui faciliter l'occasion de trouver une place.

(1) *Biographie des musiciens*, par Fétis, tome III, page 181.

Il fut aussi ordonné au Receveur du chapitre d'avancer au maître de musique, M. Garnier, le prix d'un tonneau de vin, outre les avances déjà faites.

On fit venir le sieur Jean Preau, *basse-taille*, pour être employé à la cathédrale, moyennant 12 livres par semaine, et en plus 48 livres pour ses frais de voyage : c'était le 21 mai 1755.

Les revenus de la chapelle Notre-Dame de Morvilliers furent affectés à M. Garnier, lequel en prit possession le septième jour de juillet 1747.

Un nouveau revenu fut donné au sieur Lucas, le joueur de serpent, par la jouissance de la chapelle Saint-Denis, le 28 juillet 1749.

M. Garnier, maître de chapelle, faisant une trop longue absence, fut remercié et la jouissance de la chapelle qu'il possédait fut accordée à M. Gaillard, prêtre.

Un M. Larrivé, qui ne tarda pas à partir, puisqu'il remplit pendant deux mois seulement les fonctions de maître de musique, fut arrêté le 4 février 1750, aux gages de 20 sols par semaine. Il ne fut accepté que comme intérimaire : n'étant pas assez capable pour remplir cette fonction, il fut maintenu comme musicien du chœur. Il mourut le 3 février 1757 et fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale.

Son successeur, M. Dugué, maître de psalette, prit possession de sa charge le 17 avril 1750, ainsi que de la chapelle Saint-Eustache, dont M. Larrivé s'était démis.

Décidément les maîtres de chapelle avaient peine à s'acclimater à la cathédrale de Blois. Était-ce incapacité ? Était-ce à cause de l'insuffisance des ressources musicales ou du traitement ? Les livres capitulaires ne donnent aucun motif sur le prompt passage de ces musiciens. Toujours est-il que M. Dugué resta en place seulement huit mois.

Son successeur va nous fournir quelques pages caractéristiques qui valent certainement la peine d'être conservées.

M. Chevallier qui fut maître de chapelle, à la suite de M. Dugué, n'était pas le premier venu.

Ce maître de chapelle, nommé Joseph Chevallier, clerc du diocèse de Paris, avait rempli ces mêmes fonctions, d'abord

à la cathédrale de Noyon et ensuite à celle de Beauvais où il fut élu le 22 janvier 1749, fut définitivement accepté par le chapitre le 24 février suivant (1).

Son séjour à Beauvais ne devait pas être de longue durée puisque le 27 octobre 1749 il sollicita et obtint la place de maître de musique à la cathédrale de Chartres ; mais, par un procédé qu'on retrouve fréquemment alors, le chapitre de Beauvais n'ayant sans doute pas de successeur à mettre immédiatement en place et, tout compte fait, aimant mieux tenir que courir, ayant appris cette nomination, augmenta les appointements de Chevallier ; heureux de cette détermination, ledit Chevallier écrivit à messieurs du chapitre de Chartres... qu'il restait à Beauvais (2).

Un an après, le titulaire ayant fait défaut, le chapitre de Chartres revint une deuxième fois à M. Chevallier ; entre temps, celui-ci avait demandé la *Maîtrise de la Cathédrale de Blois* et était en pourparlers pour ce poste. A la lettre des chanoines de Chartres, en date du 22 octobre 1750, le pressant vivement de venir, M. Chevallier répondit négativement le 1er décembre et quitta Beauvais, en effet, pour se rendre à Blois où il resta dix ans en fonctions (1750-1760) ; c'est sur ce nouveau théâtre de ses exploits musicaux qu'il va nous être donné de faire ample connaissance avec cet irascible bonhomme ; les pages des *Registres capitulaires du Chapitre de Blois* contenant le récit de ses démêlés avec les chanoines sont absolument caractéristiques et méritent, par là même, de passer à la postérité.

Le 23 décembre 1750, le chapitre arrêta que M. Duchesne, son secrétaire, écrirait à M. Chevallier, maître de chapelle de l'église de Beauvais, pour l'engager à accepter la maîtrise de leur cathédrale sous les conditions ci-après, savoir : de lui donner 1.000 livres par an, plus 4 muids de blé pour l'entretien de la maîtrise, et d'offrir au dit sieur Chevallier la chapelle Saint-Eloi, vacante par la mort de M. Druillon.

Ces conditions furent acceptées, et le 12 février 1751, M. Chevallier se présenta au chapitre et fut agréé par ces

(1) Registres capitulaires de Beauvais.
(2) Registres capitulaires de Chartres.

messieurs. En conséquence, il fut arrêté que ses gages commenceraient à courir du samedi suivant et la dépense de la maîtrise à rouler sur son compte. Il présenta, trois jours après, ses lettres de tonsure, son extrait de baptême et une attestation du chapitre de Beauvais.

Le maître de chapelle donnait des leçons aux chanteurs des chœurs de la cathédrale.

C'est ainsi que, le 23 avril 1751, il reçut une indemnité de 100 livres, pour la pension et l'instruction musicale pendant trois mois, à commencer du lendemain, du sieur Desprez, *basse-taille*. Ce chanteur était entré à l'essai, mais n'ayant pas répondu aux leçons qu'il avait reçues, il fut remercié le 21 mai 1751.

Le chapitre était probablement dans la gêne, et cependant, voulant être agréable au joueur de serpent de la cathédrale, il décida le 28 mai 1751, de lui acheter une soutane et deux surplis de *rencontre* pour 36 livres.

On accepta pour l'orchestre de la cathédrale ce même jour, M. Gallet-Lagaritte pour jouer du *violon-de-chelle* aux offices en musique et enseigner cet instrument aux enfants de chœur ; on lui accorda 100 livres d'appointements par an. Le chapitre, satisfait des services rendus par Lucas, *serpent*, lui augmenta ses gages de 20 sols par semaine, ce qui porta ses appointements à 140 livres annuelles (3 septembre 1751).

M. Gallet-Lagaritte avait un frère qui jouait le violon. Sur la prière de celui-ci, il fut accepté par le chapitre dans la musique de son Église, à condition qu'il jouerait du violon à l'orchestre les jours de grande fête, et qu'il enseignerait à jouer le *violon* aux enfants de chœur, comme son frère leur apprenait le *violoncelle ;* il partagera avec son frère les appointements que le chapitre lui a accordés. Ce fut à la date du 11 février 1752 que cette convention fut conclue.

M. Métivier, chapelain, ayant *noté* l'office de la fête de Saint-Louis, patron de l'église et du diocèse, reçut le 6 septembre 1752, 36 livres pour avoir accompli ce travail.

M. Baschelet, clerc du diocèse d'Evreux et *basse-contre*, fut promu à la chapelle Saint-Eustache le 13 décembre 1752 ; ses gages furent de 100 sols par semaine.

Un nouveau musicien, pris à l'essai, M. Landas, fut appointé à 3 livres par semaine (16 mars 1753).

M. Chevallier, maître de musique depuis près de cinq ans, commençait à vouloir se rendre indépendant et manifestait cette indépendance par un esprit d'insubordination qui devait amener une rupture éclatante par la suite.

Le 8 août 1755, le chapitre assemblé arrêta que M. le Maître de chapelle serait cité devant lui pour faire excuse à M. le Doyen, de la façon insolente dont mon dit sieur le Doyen s'est plaint qu'il lui avait parlé mardi dernier aux premières vêpres de la Transfiguration.

Le maître s'exécuta, mais il prit sa revanche le 27 août, en obtenant du Parlement une sentence contre le chapitre. Les Doyen et Chanoines n'ayant pas accepté cette sentence, signifièrent immédiatement appel au Parlement.

Il faut croire que le cas du chapitre n'était pas absolument lucide, car deux jours après, il autorisa son receveur, M. Cretté, à faire savoir à M. Chevallier qu'il se désistait de l'appel interjeté de la sentence de Blois, obtenue par lui, et à lui payer la somme portée par la dite sentence ainsi que les frais, mais le chapitre se réserve le droit de citer son maître de chapelle, dans la salle capitulaire, pour lui reprocher ses mauvais procédés et ses absences du chœur. La citation fut faite le 29 août; l'irascible professeur s'étant absenté, *pour cause* probablement, sut éviter habilement de comparaître.

La mauvaise humeur de M. Chevallier contre le chapitre nous est dévoilée par une pièce du 8 janvier 1753.

Une délibération capitulaire réduisait le nombre des enfants de chœur à quatre au lieu de six, et la conséquence de cette mesure retranchait au maître de chapelle 300 livres et un muid de blé, sur la somme d'argent que le chapitre affectait à l'entretien de la psalette, en attendant — ajoute le document — qu'il plaise à Monseigneur de payer les pensions des cinquième et sixième enfants de chœur, comme il avait été pratiqué par messeigneurs ses prédécesseurs.

Dès ce jour, M. Chevallier veut résister à ses supérieurs et use, à chaque occasion qu'il peut saisir, des moyens les moins courtois pour manifester son mécontentement,

Le 14 février 1755, fut reçu comme *haute-contre*, M. Franchette. Ses références étaient bonnes, aussi fut-il accepté avec promesse de lui donner une des chapelles vacantes avec ses appointements pouvant monter à 600 livres, plus 4 livres par semaine, la chapelle comprise.

Au mois de juin de la même année, le chapitre très satisfait de ses services, lui fit payer par le Receveur 45 livres d'augmentation de gages, tous les six mois, *tant qu'il plaira au dit chapitre*, à commencer de la Saint-Jean dernière. Conséquemment le premier payement eut lieu à Noël.

Le sieur Franchette avait un clos de vigne à Villelouet ; il obtint le 10 septembre 1755, quinze jours de vacances pour aller faire ses vendanges.

Voici encore un acte d'indépendance à l'actif du maître de chapelle. — Le 18 février 1756, il fut cité au chapitre pour lui ordonner de laisser sortir Lebeau, grand enfant de chœur (1), en vertu d'une délibération antérieure ; à quoi il répondit qu'il ne laisserait jamais sortir le dit enfant de chœur ! Il lui fut encore reproché, à lui M. Chevallier, qu'il se permettait trop souvent de sortir en ville, ce qui lui empêchait de veiller aux mœurs des jeunes musiciens qui lui étaient confiés ainsi qu'à leur bonne instruction des principes de la musique ; à quoi il répondit... qu'il sortirait chaque jour pour faire les cours de musique *aux écoliers* qu'il avait dans la ville de Blois.

Le chapiire, unanimement, lui ordonne de tenir compte de sa volonté et lui défend absolument de négliger la maîtrise au bénéfice de ses leçons particulières.

Décidément, M. Chevallier se montrait d'une insolence extrême ; il fallait que le chapitre cathédral eût un grand besoin de ses services pour le conserver dans sa place.

Il obtint, le 26 mai 1756, d'aller à Paris, sous condition qu'il soit au chœur aux premières vêpres de la fête de la

(1) Le grand enfant de chœur, dans toutes les maîtrises, était le plus raisonnable d'entre eux. Il pointait les présences de ses camarades et même des chantres, ainsi qu'il nous a été donné de le constater dans plusieurs ordonnances capitulaires. Ses camarades de musique lui donnaient le nom de *Spé*.

Pentecôte, et encore qu'il mette une personne pour apprendre les chants du chœur aux enfants, pendant son absence.

Avec ces moyens violents, il était incontestable que la situation allait s'aggraver, voici encore une tension plus accentuée qui nous est dévoilée à la date du 24 août 1756.

Il fut représenté, en délibération, que monsieur le Maître de musique ne faisait plus, *depuis du tems*, exécuter aucune musique dans le chœur de la cathédrale, sous prétexte qu'il n'avait point de *haute-contre*. M. le Doyen lui ayant dit, de la part du chapitre, de composer à trois parties, il lui aurait refusé de le faire, disant que cette musique ne lui servirait de rien par la suite ; que le dit maître aurait depuis ce temps, laissé manquer plusieurs fois la musique, notamment le jour de l'Assomption, et *aujourd'hui, premières vêpres du patron* (Saint-Louis).

Que, malgré la défense du chapitre, de faire des *écolliers* en ville, portée dans l'acte capitulaire du 18 février dernier, l'insolence de sa réponse, il aurait toujours continué ses écoliers et abandonné le soin de ses enfants pendant plusieurs heures par jour ; qu'il ne conduit pas exactement ses enfants à l'église ni ne les ramène, notamment les jours où il y deux messes, ne restant jamais à la seconde, ceci, à la connaissance de tout le chœur.

Que, dans un voyage qu'il a fait à Paris au mois de mai dernier, avec la permission du chapitre, il n'a pas rempli les conditions sous lesquelles on lui avait permis, qui étaient de mettre quelqu'un à sa place pour avoir soin de l'éducation et de l'étude de ses enfants et de se rendre pour le jour de la Pentecôte, suivant l'acte de permission qui est du 18 mai dernier.

Que, non seulement il ne s'était pas rendu au dit jour de Pentecôte, malgré la lettre que M. le Doyen lui avait écrite de la part du chapitre, mais encore qu'il a laissé passer les *festes* de la Trinité et du Saint-Sacrement sans aucune musique, n'étant arrivé que dans l'octave de la Fête-Dieu.

La compagnie, après mûre délibération, sentant que la conduite du dit *maistre* de musique serait d'un mauvais

exemple et qu'il ne s'acquittait point de ses devoirs, surtout à l'égard de ses enfants, a *arrêté* qu'il serait cité sur le champ et qu'il lui serait dit que tous les mécontentements qu'il avait donnés jusqu'à ce jour et l'inutilité dont il était pour le chapitre, déterminait le dit chapitre à lui déclarer de *vuider* la maîtrise sous huit jours, attendu qu'il ne comptait plus lui donner les mille livres et les quatre muids de blé pour la nourriture des enfants.

Le maître de musique, cité sur le champ à la sacristie, reçut lecture, de M. le Doyen, de l'arrêt ci-dessus.

Sur le champ aussi, le chapitre désigna le sieur Lucas, *serpent*, pour faire chanter à matines, à la messe et à vêpres, en remplacement de M. Chevallier.

Cet arrêt fut contrôlé en parlement à la date du 31 août 1756 (il fut reçu 12 sols pour son enregistrement).

On peut bien penser que cette délibération n'était pas du goût de M. Chevallier, en égard à son tempérament bouillant ; aussi, nouveau scandale trois jours après, le 27 août.

Ce jour — dit le registre capitulaire — il fut rendu plainte à messieurs les Doyen et chanoines de l'église cathédrale, que, mercredi dernier, *feste* du Patron, malgré la permission que le chapitre avait donnée au sieur Lucas de faire chanter, le sieur Chevallier, maistre de musique avait *arraché*, à matines, avec indécence et scandale, la partie de dessus de l'enfant de chœur de Monthelon et n'avait pas voulu la rendre, quoique M. le Doyen lui ait fait dire de la remettre; que le dit sieur Doyen ayant voulu envoyer les dits enfants de chœur à la sacristie, le dit maistre de musique avait retenu l'un d'eux par le bras en lui défendant d'entrer et faisant beaucoup de bruit dans le chœur.

Que M. le Doyen ayant fait venir l'enfant à sa place et lui ayant ordonné d'obéir en allant à la sacristie, le maistre de musique l'y avait suivi, et que, sur ce que le sieur Lucas lui avait représenté que c'était par une pure idée qu'il ne voulait pas donner de la musique à trois parties, puisque le *Te Deum* qu'il allait faire chanter était aussi composé

à trois parties par M. Fanton, son prédécesseur, il lui avait répondu plusieurs insolences.

Le chapitre ordonna que la dite plainte serait inscrite sur le registre afin d'être jointe aux mécontentements qu'il a eus jusqu'à ce jour du dit maistre de musique, et a persisté dans l'arrêt qui a été fait contre lui le 24 du courant.

M. Franchette, la *haute-contre* suivit M. Chevallier dans sa révolte contre ses supérieurs, car tous deux envoient le 10 décembre 1756, et font opérer des saisies-arrêts contre M. Cellier, syndic des chapelles vacantes, demandent main-levée des oppositions et veulent percevoir les revenus de leurs chapelles.

Le chapitre autorise son receveur à solder tous comptes avec M. Franchette, mais lui donne ordre de poursuivre M. Chevallier.

Le 15 décembre, le chapitre se réunit pour nommer un maître de musique en remplacement de M. Chevallier, et aussi pour prendre une résolution sur les plaintes faites contre M. Bachelay, *basson*.

Il est probable que le chapitre ne trouva pas un successeur à M. Chevallier, car ce dernier fut maintenu dans sa place.

Les plaintes contre M. Bachelay étaient fort sérieuses, en vérité ; nous allons le voir dans une prochaine délibération capitulaire; mais avant, le 17 décembre 1756, nous trouvons l'engagement du sieur Gaillard, cy-devant enfant de chœur de la cathédrale, comme précepteur des enfants de chœur, c'est-à-dire seulement chargé de leur instruction, mais non pas de l'enseignement musical.

Un autre ancien enfant de chœur, Lebeau, est arrêté pour chanter aux offices et jouer du *violon-de-chel* dans la musique, pour commencer aux festes de Noël.

Sur les différentes plaintes faites au chapitre, sur les scandales que donne tous les jours le sieur Bachelay, *basson*, par l'habitude qu'il a de se griser et de paraître souvent au chœur en cet état indécent, notamment étant tombé dans le chœur il y a quinze jours, les dits sieurs chanoines, après avoir averti plusieurs fois M. Bachelay de se corriger, l'avoir

même puni par le point (1) pendant quatre mois, l'avoir encore cité au chapitre, et le trouvant incorrigible, ont unanimement arrêté de le renvoyer et de le destituer de la chapelle Saint-Eustache, et de le rayer du nombre des chapelains de leur église.

Par compassion et à cause de la rigueur de la saison, le chapitre fait surseoir l'expulsion du sieur Bachelay par acte du 31 décembre 1756.

On accorde 300 livres, le 10 août 1757, au sieur Séqueval, *basse-taille*.

Le 26 août, le sieur Cordier, *haute-contre*, se présente pour remplir ce poste à la cathédrale. On lui accorde 4 livres par semaine, *ad libitum*, avec les revenus de la chapelle Saint-Genouil.

Il était d'usage que les musiciens du chœur de la cathédrale se rassemblassent, le soir de la fête de Saint-Louis, patron de l'église cathédrale. Le 31 août 1757, Messieurs du chapitre accordèrent 48 livres à *Messieurs de la musique*, pour leur repas de corps qu'ils prirent le soir de la fête, 25 écoulé.

Les appointements du joueur de violoncelle de la cathédrale furent portés à 90 livres par an, à condition de venir accompagner toutes les fois qu'il y aura musique au chœur ou ailleurs ; il sera pointé de 40 sols par office où il y aura musique, s'il y manque.

Voici encore deux chapelains qui, le 16 novembre et le 18 de cette année 1757, sont cités au chapitre à cause du scandale qu'ils causèrent au chœur, le dimanche précédent.

Une année après, le 24 novembre 1758, nous trouvons la cause d'une nouvelle querelle rapportée au livre capitulaire.

On a représenté au chapitre que le sieur Dahuron, *basse-contre*, et Petey, *alto*, tous deux prêtres-chapelains, avaient causé au chœur plusieurs scandales par les injures qu'ils se sont dites l'un et l'autre plusieurs fois et notamment le

(1) On pointait les enfants de chœur indociles, les chantres et musiciens qui arrivaient en retard, et par là, des retenues étaient faites sur leurs gages.

jour de Sainte-Cécile dernier, aux deuxièmes vêpres ; les dits sieurs chanoines ont ordonné de les multer (1) de 6 livres, qui leur seront retirées sur leurs gages par le receveur du chapitre.

Le sieur Lucas, *serpent*, se vit, le même jour, infliger une amende de 2 livres pour s'être absenté du chœur.

Lucas fut remercié de sa fonction de joueur de serpent le 10 juillet 1759, et remplacé le même jour par le sieur Gabriel Périou, clerc tonsuré de la paroisse de Viéville, au diocèse de Bayeux. Il fut engagé comme *serpent et basson*, pour la somme de 10 livres par semaine et ce, pendant le temps que le chapitre jugera à propos de l'éprouver.

Le chapitre avait consenti à garder Lucas comme *second serpent*, mais le 22 août, sur les différentes plaintes qui furent portées contre lui, ces messieurs ordonnèrent qu'il fût privé pendant trois mois des honoraires qui lui étaient donnés chaque semaine, lesquels seront, pendant ce temps, employés au profit de la sacristie, et en outre sera privé pendant six mois, du port de l'aumusse et de chappe de chœur pendant l'hiver. Il fut également averti de la résolution prise par le chapitre, de le renvoyer à la première plainte formée contre lui ou au premier scandale qu'il donnera.

Le 6 décembre 1759, la chapelle Saint-Eustache, vacante, par le renvoi du sieur Bachelay, *basson*, fut conférée à M. Gabriel Périou, *serpent et basson*. Il obtint en plus 100 sols par semaine.

Le 2 janvier 1760, ordonnance fut faite au receveur du chapitre, de ne pas payer les dettes des musiciens sur leurs gages.

Le 11 janvier 1760, monseigneur l'Évêque renouvela le bail de la maison occupée par la maîtrise et un sacristain, pour 99 ans, devant Me Guenois, notaire à Blois (2).

M. Chevallier reparaît de nouveau à l'horizon. Le sieur

(1) C'est-à-dire : leur retenir.

(2) Cette maison, sise près la cathédrale, était louée 50 livres par an. Elle appartenait à l'abbaye de Saint-Laumer, ainsi qu'il résulte d'un acte capitulaire de l'abbaye en date du 4 janvier 1760. (Archives départ.)

Periou, *basson*, se plaint que le dit sieur Chevallier, maître de musique, l'accuse d'avoir volé deux paires de bas et une culotte.

De l'enquête faite par le chapitre, le 2 juin 1760, il ressort que le maître de musique a accusé à tort M. Periou, et l'oblige à lui faire des excuses.

Le lendemain 3 juin, il fut fait lecture à M. Chevallier, de l'arrêté d'hier, pour qu'il ait à s'y conformer ; mais au lieu de s'y soumettre il refusa de faire la satisfaction indiquée et même de signer en présence de tous messieurs les chanoines et chapelains assemblés. Lui ayant fait lecture du dit acte, il réitéra son refus de signer. Immédiatement le chapitre ordonna qu'il serait sursis à délibérer, tant sur le refus du maître de musique de faire réparation à M. Periou que sur les différentes plaintes portées déjà contre lui.

Nous arrivons aux termes des insolences accumulées par le caractère autoritaire du maître de chapelle. Le chapitre se décide à le renvoyer le 13 juin 1760. La pièce insérée au *Recueil des délibérations* est extrêmement longue, mais elle vaut certainement la peine d'être transcrite intégralement.

« Le vendredi 13e de juin 1760, messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale Saint-Louis, cy-devant collégiale Saint-Sauveur de Blois, assemblés en leur chapitre, extraordinairement, M. le doyen a représenté que le sieur Chevallier, maître de musique, continuait, malgré les fréquents avertissements qui lui ont été donnés, à manquer de subordination aux ordres du chapitre et à mépriser les devoirs les plus essentiels de la place qui lui a été accordée ; que tous ces messieurs savent que sur les reproches qui lui ont été *faites* au nom du chapitre, de ce qu'il ne faisait point chanter à certaines festes solennelles, il répondit insolemment à lui, doyen, qu'il n'avait point d'ordres à recevoir du chapitre, qu'il donnait de la musique lorsqu'il le jugeait à propos et que c'était à lui à régler les jours et les temps où il devait en y avoir — qu'on le voit souvent, par de pur caprice, et sous prétexte de la moindre faute que fait un musicien, faire cesser tout à coup la musique dans le cours d'un psaume et réduire

le chœur à se continuer en plain chant, au grand scandale des fidèles, — que notamment, la veille de l'Ascension dernière, il interrompit la musique au milieu du cantique de *Magnificat*, et se retira dans sa stalle; que ce ne fut qu'après un long intervalle que lui, doyen, joint à M. le chantre, l'eurent menacé de le faire chasser du chœur, qu'il consentit à fairec ontinuer, — que le scandale qu'il a causé en cette occasion est d'autant plus inexcusable que la faute dont il se plaignait et qu'il imputait *au basson*, a été reconnue et vérifiée pour être un défaut dans la note, qui ne peut être reproché qu'au maistre de musique et non au musicien, — que, s'il prend en haine quelque musicien, ce qui lui arrive ordinairement lorsque le chapitre en est content, il travaille à le détruire dans sa réputation, afin de le contraindre à se retirer. Qu'on en a vu un exemple récent, dans la personne du sieur Périoux, contre lequel il a répandu les bruits les plus diffamatoires et auquel il a refusé de faire la satisfaction réglée par le chapitre général. Qu'il n'a été que trop aisé de se convaincre qu'il négligeait à tous égards l'éducation des enfants de chœur. Que ce fut pour remédier à ce désordre que le chapitre lui défendit une première fois d'avoir des écoliers en ville et qu'ayant persisté à enseigner partout où on le demandait, le chapitre, pour le rappeler plus sérieusement à ses devoirs, délibéra le 24 août 1756, de le priver de sa place de maître.

« Qu'on espéra que cette délibération le ferait rentrer en lui-même, mais que depuis ce temps, on a pu remarquer que la modération du chapitre passait pour impuissante dans l'esprit du sieur Chevallier.

« Qu'en effet, ses négligences dans l'éducation des enfants sont devenues bien plus sensibles. — Que tout le monde voit avec surprise que depuis neuf ans, il n'en est pas un seul qui chante passablement.

« Qu'on les trouve journellement dispersés dans toutes les rues de la ville sous prétexte de commissions dont le maître les charge; qu'il les laisse venir seuls à matines et souvent aux offices et s'en retourner de même. — Que quelquefois,

il les empêche de prendre et de porter les chandeliers, quoiqu'il sache parfaitement que c'est une de leurs fonctions. Qu'on les voit sans cesse aller et venir étourdiment dans le chœur, sans décence, sans respect et sans que le sieur Chevallier fasse aucun mouvement pour les contenir ; qu'ils ne savent presque jamais ce qu'ils doivent chanter, parce qu'ils n'ont point été préparés par le maître, qui ne les prévient sur rien et qui même affecte de ne pas vouloir leur donner le ton.

Qu'on les trouve, d'ailleurs, peu respectueux pour tous messieurs du chapitre et qu'on a des preuves que leur indocilité et leur insolence ne vient que des propos indécents que le sieur Chevallier tient devant eux.

Que le chapitre doit être maintenant convaincu que sa modération et sa douceur sont devenues inutiles et qu'elles ne feraient qu'autoriser le mépris du sieur Chevallier pour ses ordres, mépris qui s'est manifesté si évidemment par le refus qu'il a fait de recevoir à la maîtrise le sieur Périgord, enfant de chœur, qu'on lui avait ordonné de reprendre.

Qu'il ne reste donc plus d'autre voie que de se servir de l'autorité qui appartient au chapitre et qu'il s'est réservée lorsqu'il a conféré la chapelle Saint-Eloy au sieur Chevallier.

Sur ce, la matière mise en délibération et tout bien considéré, a été arrêté que le sieur Chevallier demeure dès à présent *destitué* de son titre de chapelain de la chapelle Saint-Éloy, qui ne lui a été conférée que *ad nutum capituli et ad onus psallendi et magistri symphoniaci officio fungendi*, les revenus de laquelle seront sequestrés eutre les mains du receveur du chapitre, pour en faire acquitter les charges jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu. — Que, dès lundi pour tous délais, il se retirera de la maison de la maîtrise, en enlèvera les effets qui lui appartiennent et qu'il rendra compte à M. le chanoine Cadot, l'un de nous, de tous les effets qui lui ont été confiés et qui dépendent de la maîtrise. Que le receveur du chapitre cessera de payer et délivrer au sieur Chevallier l'argent et le blé accoutumés, à commencer lundi prochain.

Et sera le présent arrêté, lu et notifié au dit sieur Cheval-

lier, par notre secrétaire ordinaire, afin qu'il n'en ignore et ait à s'y conformer.

Bouvet de Brouville, *doyen*. Ditely, *prévôt*. Cadot, de Chastulé, Celier, Reydellet, *chanoines*. Pàris, *sécrétaire*.

M. Chevallier ne se tint pas pour battu et engagea un procès en Parlement.

Sur la sentence du bailliage en date du 28 juin 1760, signifiée au chapitre ce jourd'hui 1er juillet, à la requête de M. Chevallier, a été arrêté qu'il en serait appelé à la Cour de parlement ; que les meubles et effets qui appartiennent au chapitre seront enlevés de la maîtrise et transportés chez M. Landas, avec les enfants de chœur. Enfin, le 16 juillet 1760, M. Cretté envoya à M. de la Magdelaine, procureur au Parlement, « 96 livres pour frayer au procès avec M. Chevallier, laquelle somme sera allouée à notre sieur Cretté. »

Cette dernière pièce termine l'odyssée du violent maître de chapelle de la cathédrale de Blois, qui remplit cette fonction pendant dix ans, de 1750 à 1760.

Son successeur fut M. Matoulet. Lorsqu'il entra au service de la cathédrale, le chapitre lui avança une somme de 90 livres pour les dépenses courantes de la maîtrise. Le 28 janvier 1761, il fut ordonné au receveur de retenir à M. le maître de musique, 4 livres par semaine, jusqu'à ce qu'il se soit acquitté avec le chapitre de la somme qui lui a été avancée jusqu'à ce jour.

« M. Matoulet remplit les fonctions de maître de chapelle de juillet 1760 au 23 juillet 1763.

« Il fut ensuite maître de chapelle à la cathédrale de Tours et, un peu plus tard, maître de chapelle à Saint-Seurin de Bordeaux.

« Nous trouvons son nom dans une lettre adressée le 1er février 1769 à M. l'abbé Hérissé, maître de chapelle de la cathédrale de Meaux (1) par M. l'abbé de Luchet, chanoine-syndic de l'église de Saintes.

(1) M. Hérissé passa en 1776 maître de chapelle de la cathédrale d'Orléans, resta à Orléans pendant la Révolution, reprit ses fonctions en 1804 et donna sa démission vers 1810 ; il mourut à Orléans le 1er décembre 1817.

« Un *motet* ayant été mis au concours par le chapitre de Saintes pour l'obtention de la place de maître de chapelle de cette église, ce fut la composition de M. l'abbé Hérissé qui obtint le 1er prix.

« M. Matoulet était parmi les concurrents et balançait fort ce premier prix entre l'abbé Hérissé et M. Guignet, maître de musique de la sainte chapelle de Dijon « *dont le motet a paru très bon.* » Néanmoins M. Hérissé obtint la majorité des suffrages » (1).

Le 13 mai de cette année, on avança à M. Matoulet 30 livres pour achat de vin pour la maîtrise, laquelle somme sera retenue sur les semaines, à raison de 3 livres chaque fois.

Le nombre des chapelles affectées aux gages des musiciens, était de neuf, savoir :

1° Chapelle Saint-Sylvain, affectée à M. Godaire ;

2° Chapelle Saint-Jean, affectée à M. Lucas, serpent ;

3° Chapelle Saint-Eloi, affectée au maître de chapelle ;

4° Chapelle Saint-Denis, affectée à M. Bourgiteau ;

5° Chapelle Saint-Genouil, affectée à M. Cordier, haute-contre ;

6° Chapelle Saint-Eustache, affectée à M. Périou, basson ;

7° Chapelle Saint-Sébastien, affectée à l'organiste ;

8° Chapelle Sainte-Barbe affectée aux enfants de chœur ;

9° Chapelle Notre-Dame-sous-le-pupitre, vacante par la démission de M. Franchette.

M. Matoulet ne fit que passer et céda la place à M. Urbain Mabille.

Ce nouveau maître de chapelle se présenta au chapitre le 15 janvier 1762 ; il était âgé de 26 ans, clerc tonsuré du diocèse d'Angers. Il demanda à être reçu en qualité de *maistre de musique*, suivant la lettre que le doyen lui a écrite à Paris, et de vouloir bien lui tenir compte de son voyage. Il venait de remplir les fonctions de maître de musique de l'église de Troye en Champagne, suivant le certificat des chanoines de cette église.

Le chapitre le reçut, à charge de lui payer annuellement

(1) *Essai sur la Maîtrise de la Cathédrale d'Orléans*, par M. l'abbé Victor Pelletier. Orléans, Herluison, 1866.

1.000 livres payées par semaine et 4 muids de blé pour les enfants de chœur.

On lui accorda aussi 48 livres pour le défrayer de ses frais de voyage.

Le serpent de la cathédrale donna lieu à des plaintes graves et le chapitre fit citer à comparaître le 29 janvier 1762, le sieur Periou, *serpent et basson* de leur église. M. le doyen lui a dit que son défaut de conduite lui avait attiré des réprimandes parce qu'il fréquentait les cabarets et les gens sans conduite. Qu'il s'était mis dans le cas de prise de corps depuis un mois et que pour cette purge, il avait été obligé de se constituer prisonnier. Que le chapitre veut bien encore, par grâce, ne pas le renvoyer à condition de changer de conduite ; qu'il se comportera avec décence, qu'il ne paraîtra plus dans la ville et les faubourgs sans sa soutane, lui défendant de jamais quitter cet habit ; qu'il ne fréquentera plus les cabarets ni les mauvais sujets, ni aucun spectacle ; qu'il assistera à tous les offices de l'église. Il lui sera retenu 25 livres, lui déclarant que c'est le dernier avertissement qu'il recevra et que, si le chapitre apprend quelque chose sur son compte, il sera renvoyé.

Le dit Periou a prié le chapitre de vouloir bien oublier ses fautes et a promis à ces Messieurs d'être plus sage à l'avenir.

Le 21 avril 1762, on accorda congé au maître de musique, pour un mois, pour aller à Angers, à raison de la mort d'un de ses oncles.

M. Urbain Mabille ayant demandé et obtenu la place de maître de chapelle de la cathédrale de Tours, partit le 23 janvier 1763.

Il fut remplacé le lendemain par M. Séqueval, lequel fut appointé à 19 livres 4 sols par semaine et les quatre muids de blé, par an.

M. Barbier, du diocèse d'Amiens, succéda à M. Séqueval, comme maître de chapelle, dans le courant de l'année 1763. Il resta en fonctions jusqu'à la fermeture des églises, le 20 février 1790, et remplit sa charge pendant 28 ans, ainsi que nous le verrons par la suite. Le registre s'arrête au 23 février 1763.

Une lacune déplorable existe jusqu'au 25 juin 1775, c'est-à-dire pendant 12 ans.

En 1770, on engagea comme musicien-choriste le sieur Lucas.

Le premier événement que nous trouvons est daté du 25 juin 1775. Ce jour, messieurs les Maire et Échevins de la ville, appelés aussi « *Messieurs de ville* » ayant député au chapitre deux de messieurs les Échevins, pour prier qu'on voulût bien leur indiquer les jour et heure où ils pourraient se trouver à leur église, pour *bénir quatre drapeaux neufs* à l'usage de la ville, le chapitre après en avoir délibéré, assigna le 25 juin, troisième dimanche après la Pentecôte, pour faire la bénédiction des dits drapeaux, à l'issue des vêpres, et en conséquence, députa M. le chanoine Baron, grand chantre, pour faire la bénédiction, pendant laquelle *on chantera en faux-bourdon l'Exaudiat et le Domine salvum fac Regem.*

Il fut aussi chanté un *Te Deum* solennel par le chœur de l'église cathédrale, le 2 juillet 1775, à l'issue des vêpres, en action de grâce du sacre du Roi Louis XVI, qui fut fait à *Reims* le 11 juin 1775, et où se trouvèrent réunis à l'église cathédrale les corps accoutumés.

Le 14 juillet, le chapitre arrêta M. Joinville, *haute-contre*, avec 12 livres de gages par semaine, à courir de dimanche prochain 16 juillet, avec promesse de lui faire un autre sort, dans quelques mois, s'il se conduit bien et remplit également bien ses devoirs.

Le même jour, Jean Gardault, originaire de Montault, enfant de chœur, son temps de service étant terminé, se retire de la maîtrise. Il supplie le chapitre de le recevoir dans le chœur en qualité de *choriste et musicien* pour y faire le service ordinaire du chœur. Il est arrêté, pour ses débuts, à 8 livres par semaine.

Le 19 juillet 1775, il fut accordé un congé de deux jours à M. Barbier, maître de musique, pour se rendre au collège de Pont-Levoy, pour faire de la musique à la distribution des prix. C'est le premier nom de maître de chapelle que nous relevons dans ce registre, et nous voyons par là que

la bonne confraternité des musiciens blésois avec les professeurs de Pont-Levoy les amenait à se rendre réciproquement service. Cet usage subsiste encore aujourd'hui et il n'est pas rare de voir, aux grandes solennités de l'école, les sociétaires de la *Philharmonique* de Blois apporter l'appoint de leur talent aux séances pontiléviennes.

Deux musiciens du chœur, Drevy, *basse-contre* et Gardault, *basse-taille*, sont cités au chapitre, à cause de leur mauvaise conduite (19 juillet 1775).

Le nommé Aubin fut reçu au chœur, en qualité de *haute-contre* et il lui fut assigné 12 livres par semaine à partir du 22 novembre 1775.

Le 6 septembre 1776, Drevy, *basse-contre*, déjà cité devant le chapitre le 19 juillet 1775, ayant demandé un congé de huit jours, on le lui refusa pour le punir de son ivrognerie habituelle et scandaleuse jusque dans le chœur, dont il ne s'est pas encore corrigé. Drevy, voyant son congé refusé, répondit qu'il acceptait son renvoi, qu'il n'était pas embarrassé de sa personne et qu'il avait un poste tout trouvé. — Sur une telle réponse, le chapitre, très heureux de se débarrasser de ce musicien, le remercia de ses services et lui annonça que, par condescendance, il toucherait encore sa semaine, après quoi il cherchera une place. Malgré l'agressive réponse de la *basse-contre*, le poste tout trouvé lui ayant fait défaut, Drevy supplia les chanoines de ne pas le renvoyer, en leur promettant de ne plus s'enivrer ; mais le proverbe, *qui a bu boira*, devait avoir raison, à bref délai, des meilleures résolutions du choriste, car, à peine un an après, le 18 juillet 1777, le chapitre le renvoya *sans aucune espérance de retour*, dit la délibération, pour ses ivrogneries continuelles et scandaleuses, tant en ville qu'aux offices de l'église.

Le 12 octobre 1777, décès du sieur Mathieu Blosset, musicien chantre habitué de l'église cathédrale. Il remplissait la partie de *basse-contre* et mourut à l'âge de 35 ans, d'une maladie de poumon.

Le 20 février 1778, messieurs les doyen et chanoines prièrent M. Baron, syndic du chapitre, d'écrire à Paris pour

faire venir *trois basses-contre de Notre-Dame*, auxquels le chapitre donnera 800 livres d'appointements.

Le 10 avril 1778, on arrêta encore une *basse-contre passante* pour quinze jours ou trois semaines, et il fut réglé que, pendant ce temps, on lui donnerait 10 livres par semaine.

Il fut accordé une gratification de 15 livres à M. Tissonnière, *basse-contre*.

Le 29 décembre 1779, il fut arrêté qu'à partir du 2 janvier 1780, il sera payé, par semaine, à M. le maître de musique un écu de plus que les 24 livres qu'il a coutume de toucher chaque semaine.

Le 1er mars 1780, on accorda permission d'aller à Paris à M. Vallon, *basse-taille* de l'église cathédrale, pour se faire rendre compte de son tuteur.

Une indemnité de 12 livres par semaine fut octroyée à M. François Douville, *basse-contre*, le 22 juin 1780.

Six mois après, le 27 décembre 1780, le chapitre arrêta une *basse-taille* pour six mois, moyennant 12 livres par semaine.

Le 23 février 1781, en séance, le chapitre, à la pluralité des voix, conformément aux anciens règlements qu'il renouvelle, arrêta que tous messieurs les chapelains, clercs, musiciens, toucheraient chaque semaine, 9 livres 12 sols, tant pour les remplir du fond de leurs bénéfices, qui ne suffisaient pas seuls pour les faire subsister que pour supplément.

Une grosse gratification de 48 livres fut accordée à M. Chotard, *serpent* de la cathédrale, en récompense de ses bons services.

Le chapitre reçut le 14 mars 1781, pour *basse-taille* de son église, le sieur Pasmars à qui il accorda 12 livres par semaine et auquel on paya 18 livres pour ses frais de voyage. Il fut convenu aussi, que tous les trois mois, il lui sera accordé 24 livres de gratification, s'il se comporte avec régularité.

Le 24 juillet 1781, M. le chanoine Baron fut autorisé à parler au musicien Desrivaudières, pour causes et motifs

graves. Par rapport à la réponse que fit M. Desrivaudières, *maître de musique*, messieurs du chapitre ont suspendu leur délibération et l'ont remise au mercredi d'après la Saint-Louis ; cette délibération ne fut pas reprise ou fut omise d'être inscrite, car nous n'en trouvons aucune trace.

Ce jour-là encore, le chapitre arrêta que, dorénavant messieurs les *basses-contre* porteraient les chappes extraordinaires et jouiraient des émoluments y attachés, vu que messieurs les musiciens qui avaient coutume de les porter tour à tour, ont représenté qu'il leur était très difficile de subir une telle charge et de chanter en même temps.

Le vendredi 29 août 1781, le sieur Martin, musicien orléanais et *basse-contre*, fut engagé pour le chœur de la cathédrale. Il lui fut délivré 6 livres, pour ses frais de patache d'Orléans à Blois et il fut décidé que, dorénavant, il recevrait 12 livres par semaine, à commencer du 2 septembre.

Nous trouvons, à la date du 20 novembre de cette année, la pièce curieuse suivante, réglant le cérémonial de la fête de Sainte-Cécile, patronne des musiciens, qui se célébrait solennellement dans l'église cathédrale :

« On chantera les premières vespres de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, avec mémoire de sainte Cécile, un des messieurs les chanoines officiant et deux chapelains portant chappe.

« Les matines seront chantées sans chappe, *ritu semiduplici*, auxquelles le chapelain hebdomadaire officiera. On mettra les prières à primes et à complies des secondes vèpres.

« La grand'messe sera chantée solennellement *en musique*, et tous les musiciens de la cathédrale y prendront part. Elle sera célébrée par le chanoine de semaine et il y aura *Credo*.

« Le même chanoine officiera aux secondes vêpres dont le *capitule* sera de saint Clément avec mémoire de sainte Cécile.

« Nota. — Messieurs les musiciens seront avertis de ne point *anticiper* en chantant l'office divin. »

Le soir, les musiciens de la cathédrale se réunissaient à la psalette, où avait lieu le repas traditionnel,



Le chapitre accordait 48 livres chaque année, à titre de gratification, à ses musiciens à l'occasion de la fête de leur patronne.

Le 22 février 1782, le *serpent de la cathédrale*, M. Rambourg, reçut 62 livres 8 sols, à titre de gratification pendant son annëe, échue le 18 février 1782.

On convint de payer a M. Barbier, *maistre de musique*, la somme de 20 livres par mois, pour la pension du *spé*, le grand enfant de chœur Rousseau, sorti de la maîtrise le 10 avril 1782, laquelle pension subsistera pendant six mois, pendant lequel temps il sera habillé en *rouge*.

A la date du 15 mai, il fut arrêté que les enfants de chœur de la psalette porteraient des soutanes de *vas rouge*.

Il fut convenu, le 27 mars 1782, que dorénavant Prime se chanterait le jour de l'Ascension, immédiatement après Laudes.

Le 12 novembre 1782, le chapitre engagea comme *haute-taille* de la cathédrale, le nommé Hildebran, clerc, et lui octroya 12 livres par semaine.

Hildebran, né à Saint-Dié-en-Lorraine, bon musicien et engagé comme tel dans un régiment en Espagne, avait été pris par les Algériens et avait passé sept ans et demi en esclavage. Dégagé par le Consul de Suède, parce qu'il avait enseigné la musique à ses enfants, il avait lu dans les affiches (la publicité par les affiches était en usage à cette époque) une place de musique, vacante à la cathédrale de Blois ; il s'était présenté et l'avait obtenue de monseigneur l'Évêque et du chapitre (1).

On reçut à l'essai M. Lesguillon, *haute-contre*, aux conditions de 12 livres par semaine, jusqu'à Pâques.

Le 13 juin 1783, M. Lesguillon (Jean-Antoine-Clair) reçoit la chapelle Sainte-Catherine pour jouir de ses revenus, et M. Hildebran, *basse et chantre*, celle de Notre-Dame de Morvilliers (2).

Le 20 juin 1783, il fut décidé que les honoraires des chantres et musiciens seraient payés des revenus des chapelles

(1) Mémoires de Dufort, comte de Cheverny.

(2) Arch. D. G, 216.

vacantes, et le surplus sur les revenus de la mense épiscopale.

Le vendredi 5 décembre 1783, il fut arrêté qu'on écrirait à une *basse-contre* d'Orléans, M. Picard, que le chapitre était disposé à le recevoir à l'épreuve pendant trois mois et de le payer pour ce temps à raison de 800 livres et que si, pendant ce temps il se comporte comme il faut et contente le chapitre, on le recevra à demeure. Ce fut seulement le 27 février 1784 que M. Picard prit possession de sa charge ; on lui octroya 36 livres à titre d'avance. M. Picard ayant subi une longue maladie, reçut, à titre d'indemnité, 20 livres, le 13 juillet 1784.

Le 25 janvier 1786, le sieur Bridault, prêtre, cy-devant musicien gagiste de l'église cathédrale, obtint 24 livres de gratification finale ; en plus, le chapitre lui octroya son congé.

M. Barbier, *maître de musique,* touchait, à la date du 7 février 1787, 27 livres par semaine, soit 1.404 livres par an, plus 4 muids de blé et les revenus annuels de la chapelle Saint-Éloy. Il obtint du chapitre qu'il rétribuât la domestique chargée de l'entretien de la psalette. Les gages lui furent payés de six mois en six mois et furent fixés à 75 livres par an, sans rien diminuer de ce qu'il est dans l'usage de payer au maître de musique.

Il résulte d'une délibération capitulaire du 24 novembre 1788, que les chantres et musiciens de la cathédrale manquant d'assiduité et exécutant les chants d'une façon trop précipitée, le doyen du chapitre était invité à les prévenir d'arriver exactement à l'heure et de chanter posément et modérément les offices divins.

M. Picard, *basse-contre,* avait fréquemment recours à la bienveillance du chapitre, car il reçut encore, le 10 décembre 1788, 3 louis d'avance sur ses honoraires.

Sur la représentation faite par M. Rondeau, *musicien chantre* de l'église cathédrale, que la rigueur du long hiver que l'on éprouva cette année avait aggravé ses besoins, au point qu'il ne lui était plus possible de vivre, lui et sa famille, avec ses appointements ordinaires, messieurs du chapitre lui accor-

dèrent, le 6 mars 1780, 10 écus par avance, pour lui aider à vivre.

Même demande fut faite par deux autres chantres, les sieurs Thierry et Lucas. Il leur fut accordé à chacun 30 livres par forme d'avances sur leurs semaines, à raison de la cherté des vivres et pour subvenir à leurs pressants besoins (3 avril 1789).

Le sieur Thierry était le père de l'illustre Augustin Thierry. Après la Révolution, il reprit sa charge de chantre à la cathédrale et se retira le 2 avril 1832, après que les subventions allouées par l'État aux cathédrales furent supprimées.

Les 15 et 29 mai 1789, les sieurs Hildebran, *chapelain-musicien*, et Léguillon, *musicien haute-contre* de la cathédrale, firent une demande analogue ; il leur fut avancé 30 livres, toujours en raison de la cherté des vivres.

Le dernier acte musical que nous ayons à enregistrer avant la période révolutionnaire, est la cérémonie de la bénédiction du drapeau de la milice bourgeoise de Blois, qui eut lieu le 3 juillet 1789. — M. le doyen fit part aux chanoines assemblés, que Messieurs du Comité permanent de la ville avaient envoyé une députation pour demander que la bénédiction du dit drapeau fût faite aujourd'hui, dans leur église cathédrale, et qu'on voulût bien ajouter à cette cérémonie le chant du *Te Deum* ; sur quoi, la matière mise en délibération, il fut arrêté qu'on devait s'empresser de concourir aux vues patriotiques de Messieurs du Conseil permanent, et qu'en conséquence, à l'heure qui sera indiquée par le son de la grande sonnerie de leur église, on chantera le psaume *Exaudiat* en faux-bourdon, sans orgue ; l'antienne de la paix avec son verset et oraison convenables ; qu'après ces prières, on fera la bénédiction des drapeaux avec les prières ordinaires et que la cérémonie sera terminée par le chant du *Te Deum* en faux-bourdon, pendant lequel l'orgue alternera ses versets avec le chœur des musiciens de l'église cathédrale.

Le 24 août 1790 les registres capitulaires de l'église cathédrale de Blois furent arrêtés et visés par deux membres du district de Blois.

M. Barbier, *maître de musique*, resta en fonctions jusqu'à la Révolution. A cette époque, il entra dans la musique de la Garde nationale de Blois où il remplit les fonctions de sous-chef.

Le 24 janvier 1791, suivant les comptes présentés par le Directoire du district de Blois, il fut accordé aux fonctionnaires des églises fermées différentes indemnités. Voici celles qui furent données aux musiciens et choristes de la cathédrale, avec les titres qui leur donnaient ce droit :

M. Léguillon, ex-musicien haute-contre et bénéficier, pour ce qui lui revient de son traitement fixé à 600 livres.............................. 282 livres 18 sols.

M. Chottard-Duplessis, traitement de 800 livres : 283 livres.

M. Thierry, musicien gagiste, pour le 1er quartier de son traitement fixé à 100 livres (L. 50, p. 68)....... 25 livres.

M. Lucas, chantre-gagiste et choriste qui a été huit ans chantre dans une paroisse de Paris et vingt et un ans attaché à la cathédrale de Blois, son traitement fixé à 450 livres (L. 50, p. 88)..................... 150 livres.

M. Hildebran, chapelain-musicien, traitement de 600 livres (L. 50, p. 89)......................... 283 livres.

M. Rambourg, chapelain de Saint-Eustache, on accorde (L. 50, p. 69)............................ 800 livres.

Il y avait 6 enfants de chœur attachés à la maîtrise ; trois étaient à la charge de l'évêché et les autres à la charge du chapitre.

Les trois enfants de chœur de l'évêché étaient : Denys Brisset, Louis Marotte et Joseph Montlezun.

Ils reçurent chacun 120 livres d'indemnité.

Les trois enfants de chœur du chapitre étaient : Gaudessant, Félix Gaillard et Jean Chenon.

Ils reçurent chacun 150 livres d'indemnité (Arch. dép.).

Le 1er février 1791, M. Barbier, *maître de musique*, demanda et obtint comme indemnité 1.425 livres, tant comme chapelain de Saint-Éloy que pour ses autres revenus auxquels il a droit dans la communauté des chapelains (L. 50, p. 115).

Il obtint aussi 75 livres pour arriérés de gages à la gou-

vernante de la psalette ; cette somme fut payée par le Directoire du district de Blois. (État général des créances exigibles sur divers établissements supprimés.)

Le dernier grand chantre de la cathédrale fut M. Guillaume Huaut des Moriers. Le total des revenus de la chantrerie s'élevait, au 31 décembre 1790, à la somme de 541 livres 10 sols.

Le 5 février 1790, on établit l'état de payement des officiers attachés à l'église de Blois. En voici le détail :

Pour honoraires à Messieurs les chantres, musiciens et organiste, au nombre de *dix*, outre environ 2.150 livres que le chapitre perçoit, tant des chapelles possédées par quelques-uns d'entre eux que de celles qui sont annuellement vacantes ; le chapitre paie encore environ 3.600 livres pour la maîtrise des enfants de chœur, composée d'un maître de chapelle, de six enfants et d'une domestique. — On paie annellement pour le pain 4 muids de froment, pour les autres vivres 27 livres par semaine, qui font annuellement 1.407 livres, enfin, pour les gages de la domestique 75 livres.

Les autres dépenses de la maîtrise consistent : 1° en fournitures de meubles, linge et tout ce qui est nécessaire pour la maison ; 2° en fourniture de chemises, habits, bas, robes, souliers et tout ce qui concerne l'habillement des enfants ; 3° en linge et habits d'église, à leur usage ; 4° en frais de maladie ; 5° en fourniture de tout ce qui est nécessaire pour l'instruction des enfants, dans la musique et dans leurs autres études ; 6° en une récompense de 120 livres qu'on donne à chaque enfant qui sort de la maîtrise, après y avoir séjourné dix ans ; tous ces objets montent annuellement à environ 1.500 livres.

Le 3 février 1791, Charles-René Rondeau, entré dès son enfance au service de l'église cathédrale comme *musicien-gagiste*, demande la fixation de son traitement, en faisant valoir le préjudice que lui cause la perte de sa place. Le Directoire du district fait droit à sa demande (L. 50, p. 122).

Le 17 février 1791, Talbert, chantre-pointeur et secrétaire du chapitre de Saint-Louis, demande au district la fixation de son traitement.

Le district considère que l'exposant, né en 1743, est

aujourd'hui âgé de 48 ans. Depuis 1757 jusqu'en 1789 il a exercé en cette ville la fonction de maître d'école ; de 1768 à 1789 il fut chantre dans différentes églises à Blois.

En 1785, il a été attaché à la cathédrale pour chanter les dimanches et fêtes, et, en 1789, comme chantre journalier, moyennant 312 livres, ce qui lui faisait chaque année depuis 1785, 509 livres 16 sous.

Il a été obligé de quitter son état par suite de la suppression du chapitre ; il est veuf et père de deux enfants ; sa demande fut prise en considération (L. 50, p. 221).

Le 20 juin 1791, les marguilliers de Saint-Louis firent remettre 24 livres aux musiciens du régiment de Rouergue, en garnison à Blois, qui avaient assisté à la procession de la Fête-Dieu.

Le 28 août 1791, le Directoire du District de Blois fit établir l'inventaire des objets mobiliers de la Maîtrise de Blois. — Thomas Desfray l'aîné, administrateur, se présenta ce jour dans la maison de la dite maîtrise, appartenant au cy devant chapitre de Blois. Le mobilier se composait d'une table d'écoliers, de chaises, de quatre lits montés servant aux quatre enfants de chœur et d'objets de cuisine ; nous relevons encore *un mauvais clavecin*, servant à faire chanter les enfants, et *un mauvais tableau en cadre doré représentant des enfants de chœur*. Les clefs de l'immeuble furent confiées à M. Barbier, maître de musique de la Cathédrale (1).

Au moment de la suppression du budget des églises cathédrales, plusieurs musiciens de la cathédrale de Blois firent une demande d'allocations à Messieurs du bureau de l'Hôtel de Ville et exposèrent dans un mémoire les titres par lesquels ils pouvaient y avoir droit.

MM. Barbier, maître de musique ; Hildebran, basse ; Rambourg, bassoniste ; Lesguillon, haute-contre, ont consigné leurs demandes et nous transcrivons chacune d'elles, parce qu'elles contiennent certains détails intéressants :

M. Barbier, *maître de musique*, du diocèse d'Amiens, né en 1743 et par conséquent âgé de 47 ans, expose qu'il jouit

(1) Archives départementales.

depuis 26 ans de la chapelle Saint-Éloy, jusqu'à ce jour 20 février 1790. Les revenus en sont de 628 livres. Le chapitre lui donne 1.832 livres pour sa nourriture et celle de six enfants de chœur ; le chapitre a à sa charge 75 livres pour gages de la domestique de la maîtrise. (Acte du 2 février 1787.)

Il ose espérer de Messieurs du Directoire du district de Blois qu'ils voudront bien appuyer la base de son traitement à venir, tant sur celui dont il jouit actuellement que sur l'espace de 40 ans de service en l'église, dont notamment il en a passé 28 en cette église de Blois, et lui procurer un sort qui, en le dédommageant des privations que lui fait éprouver la Révolution, puisse le mettre à même de pouvoir satisfaire dans ses vieux jours aux besoins multipliés qu'entraîne après *elle*, la vieillesse et ses suites.

M. Barbier (François), décéda à Blois, rue du Lion-Ferré, le 12 Messidor An XII (1804), âgé de 61 ans.

Son acte de décès porte qu'il était né à Fouilloy (Somme), au diocèse d'Amiens ; il avait qualité de *pensionnaire ecclésiastique*.

M. Antoine Hildebran, né en 1753, clerc du diocèse de Saint-Dié en Lorraine, *basse et chantre-musicien* de l'église cathédrale, était titulaire de la chapelle Saint-Sylvain dont le revenu était, au 22 février 1790, de 807 livres 6 sols.

A cette date, il était âgé de 37 ans et neuf mois. Il expose que, né sans fortune, entré comme enfant de chœur à l'âge de 7 ans à l'église de Saint-Diez-en-Lorraine, depuis cet âge jusqu'à celui de 38 ans, qu'il a actuellement, il n'a jamais exercé d'autre état que celui d'être au service de l'église en qualité de musicien et qu'il est incapable d'en exercer d'autre, tant par rapport à son âge que par l'affaiblissement de sa santé, occasionné par les travaux excessifs qu'il a supportés pendant sept ans et demi qu'il a été esclave à Alger, en Barbarie ; qu'après son affranchissement il entra à la cathédrale de Blois le 20 septembre 1782 en qualité de musicien. Huit mois après, il fut nommé à la chapelle Saint-Sylvain, qu'il posséda jusqu'à la suppression faite par le décret de l'Assemblée nationale.

Il supplie messieurs du Directoire du district de Blois de lui conserver son traitement.

Pendant la Révolution Hildebran se fit maître de musique à Blois et M. le comte de Salaberry, amateur distingué de musique, qui jouait fort bien le violoncelle, se l'attacha de suite pour avoir *une basse* de plus dans ses réunions musicales. Cet homme, assez rustre, s'échauffait par moments « *heureux quand il prenait le bon chemin* », dit le comte de Dufort, dans ses mémoires.

Pendant la période révolutionnaire, il se jeta dans le mouvement et fut revêtu de pouvoirs pour arrêter les prisonniers. Par une dérision de la destinée, ce fut lui qui interna à Pont-Levoy son protecteur M. de Salaberry. Celui-ci fit venir sa musique et son violoncelle et se livra entièrement à ses études favorites, ainsi qu'aux charmes de la haute société blésoise qui, toute entière, avait été incarcérée dans les bâtiments de la vieille école. (*Ibid.*)

M. Rambourg, musicien de la cathédrale depuis 20 ans, expose qu'il a scrupuleusement rempli les devoirs de sa charge à la satisfaction de ses supérieurs. Son assiduité continuelle et la force de ses poumons qu'a toujours exigée son instrument, le basson, a affecté sa poitrine au point qu'il est aujourd'hui poitrinaire; déclaré, depuis quatre ans, absolument hors d'état de faire aucun exercice ; après avoir sacrifié sa jeunesse, sa santé et sa vie, il prie messieurs du Directoire d'avoir égard à sa situation et à son âge de 41 ans et de lui accorder la rétribution qu'ils jugeront convenable ; ce sera faire justice. Il desservait la chapelle Saint-Eustache dont les revenus s'élevaient à 829 livres 2 sols.

M. Lesguillon, bénéficier ex-gagiste et haute-contre de la cathédrale de Blois, a l'honneur de tracer le sommaire de sa vie à messieurs du bureau de l'Hôtel de Ville.

A l'âge de six ans, ses parents le trouvant incapable de prendre aucun état pénible, à cause de la faiblesse de sa constitution, le firent entrer comme enfant de chœur à la collégiale de Caen où il resta jusqu'à l'âge de 14 ans ; de là il se rendit à Bayeux, à la cathédrale, où il resta comme

musicien jusqu'en l'année 1783. Il vint à Blois et entra à la cathédrale, en qualité de *haute-contre*, le 13 juin de cette année. Né en 1755, il était âgé de 35 ans 1/2 en 1790 ; il avait une infirmité corporelle qui l'empêchait de rien faire autre chose. La chapelle Sainte-Catherine lui était affectée. Elle rapportait 113 livres 2 sols 6 deniers. Ses gains se montaient à 806 livres 8 sols, se détaillant ainsi :

Payement par le chapitre pour :

25 semaines	499 l.	4 s.
Chape	8 l.	»
Obits de musique	8 l.	»
Petits draps du chapitre	4 l.	2 s.
Pour bougie et cierge	1 l.	5 s.
Messe de Saint-Michel	»	10 s.
Procession du Saint-Sacrement	»	15 s.
Prose de l'octave du Saint-Sacrement	»	6 s.
Pour obits	1 l.	8 s.
	806 l.	8 s.

Le Directoire du district de Blois, à la date du 13 avril 1792, considérant que la pompe due au culte dans la paroisse épiscopale du département exige l'entretien d'un certain nombre de *choristes* pour le chant des offices, fixe à 1.200 livres l'allocation aunuelle à cet effet.

Le 10 septembre 1792, l'an 1er de la République française, le citoyen Jacques Thierry, maître des enfants de chœur de l'église paroissiale Saint-Louis, présente une requête au Directoire, tendant à ce qu'au terme de la loy du 1er juillet 1792 relative aux chantres-musiciens, article 6, portant que les chantres-musiciens et autres jouiront d'une simple gratification d'une somme une fois payée, qui sera fixée à une année de leurs gages et émoluments effectifs depuis cinq ans de service jusqu'à dix, il lui soit accordé la gratification qui lui appartient et devant être de 660 livres. L'exposant justifiant qu'il a exercé les fonctions de chantre de l'église paroissiale Saint-Louis de Blois depuis le 28 décembre 1785 jusqu'à la suppression du chapitre et qu'il jouissait de la

dite somme de 600 livres, le conseil lui accorde la somme demandée (Arch. dép., L. 263, p. 67.)

M. Chautard-Duplessis, ci-devant bénéficier et *serpent* de l'église cathédrale, dont les appointements et revenus s'élevaient à 800 livres, demande que son traitement lui soit continué. Le Conseil du Directoire lui accorde 200 livres, par délibération du 12 novembre 1792 (Arch. dép., L. 203.)

M. Barbier, ex-maître de chapelle et sous-chef de la musique de la Garde Nationale pendant la Révolution, fit un don volontaire de 10 livres, comme offrande patriotique, à la séance tenue par le représentant du peuple, Garnier de Saintes, au temple de la Raison, le 14 ventôse an 2. (Pièces concernant la Révolution. — Bibliothèque de Blois.)

Les maîtrises des cathédrales de France furent détruites complètement pendant la Révolution.

A la réouverture des églises, la cathédrale de Blois, par la suppression de l'évêché, perdit ce titre pour devenir *église paroissiale de Saint-Louis*.

Le service de paroisse comprit seulement deux chantres aux appointements de 100 fr. chacun, d'un joueur de serpent qui touchait 200 fr. et d'un organiste à 300 fr. par an.

En 1815, la fabrique de Saint-Louis reçut la lettre suivante, à laquelle elle ne donna pas suite, puisqu'elle n'avait pas de chœurs de musique au service de son église. Nous la transcrivons à titre curieux.

« Paris, le 1er février 1815.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens d'ouvrir une souscription pour la mise au jour d'une *Messe de requiem* à trois voix, accompagnée par les seuls instruments à vent, que j'ai composée et fait exécuter pour le service que MM. les Mousquetaires noirs de la Garde du Roi ont fait célébrer le 21 janvier dernier, en expiation du célèbre attentat commis sur la personne sacrée de Louis XVI et dont S. M. Louis XVIII a daigné accepter la dédicace.

« Cette messe, la seule qui existe en ce genre, peut être exécutée par un petit nombre d'artistes ou d'amateurs et convient à toutes les musiques militaires ou d'harmonie ; elle est terminée par un motet composé pour célébrer l'apothéose de Louis XVI et pour l'heureux retour des Bourbons.

« J'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien vous intéresser à cette souscription, qui sera fermée le 29 février.

« La liste de MM. les Souscripteurs sera en tête de la partition et par conséquent placée sous les yeux du Roi.

« J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« C. Bochsa,
Directeur de la musique des Mousquetaires noirs
de la Garde du Roi,
Rue de la Tour-d'Auvergne, n° 15.

« Nota. — Le prix de la souscription est de 20 francs par exemplaire de la partition et des parties séparées. Passé le 1er mars on payera chaque exemplaire 50 francs.

« S'adresser franc de port à Paris chez l'auteur, ou chez MM. Pleyel, auteurs et marchands de musique, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 8, et chez Bochsa père, marchand de musique, rue Vivienne, n° 25. »

En 1823, le gouvernement de Louis XVIII releva le siège épiscopal de Blois. A cette occasion, les musiciens de la cathédrale furent augmentés ainsi :

Organiste	100 fr.
Les deux chantres et serpents	180 »
Sonneurs	100 »
Sacristains	100 »
Enfants de chœur	48 40
	528 40

(Note du receveur trésorier de l'église Saint-Louis. — 20 octobre 1823.)

Dans un état de renseignements sur les établissements diocésains, dressé par ordre de monseigneur l'Évêque de Blois et demandé par le Ministre des cultes le 12 novembre 1824, un formulaire de questions est ainsi posé : Existe-t-il une maîtrise à la cathédrale de Blois ? Réponse : La maîtrise n'est pas encore réorganisée. Cette réorganisation coûterait environ 7.000 francs dont 2.000 pour le mobilier.

On demande aussi la situation du bas-chœur. Réponse : Il n'est que faiblement organisé.

Quelle est sa composition ? Il se compose de quatre chantres, un seul serpent, six enfants de chœur et un organiste.

Que coûte-t-il ? Environ 5.400 fr. Le gouvernement a

alloué pour cet objet la somme de 3.000 fr. La fabrique a fait tous ses efforts cette année pour payer le reste.

Quelles seraient les dispositions et dépenses à faire annuellement pour en compléter l'organisation ? Il faudrait que le gouvernement ajoutât 700 francs à la somme de 3.300 qu'il a accordée cette année.

Au budget de 1825, il est dit qu'on s'est contenté, jusqu'à ce jour, de six enfants de chœur. Le gouvernement a bien voulu accorder une somme de 400 francs pour payer le maître de latin. Les enfants de chœur ne sont ni logés, ni nourris, ni instruits pour la musique et le chant : la maîtrise est donc entièrement à former.

Voici un aperçu de ce qu'elle pourrait coûter :

Loyer de la maison	400 fr.
Honoraires du maître de musique	1.000
Honoraires du maître de latin	600
Entretien et nourriture de six enfants de chœur. Nourriture du maître de latin et du domestique.	3.000
Mobilier, une fois donné	2.000
	7.000 fr.

Pour la constitution des chœurs de la cathédrale, il faudrait le personnel suivant :

Quatre chantres à 600 francs	2.400 fr.
Deux serpents à 600 francs	1.200
Une taille	600
Une haute-contre	600
Une basse-taille	600
Ces trois voix ne sont nécessaires qu'autant qu'on allouera des fonds pour une maîtrise.	
Un prêtre sacristain maître des enfants de chœur	800
Ce qui forme un total de	6.200 fr.

Nota. — On doit accorder 800 francs de plus aux quatre chantres.

En 1828, l'organisation fut réalisée, mais le gouvernement accorda seulement 4.000 francs qui furent payés annuellement pendant 55 ans, jusqu'en 1883.

Voici les noms du personnel à cette époque :

M. Antoine Bonnet, organiste du grand orgue	800 fr.
M. Houget dit Halbert, maître de chapelle.	300
M. Thierry, premier chantre	700
M. Devineau, deuxième chantre	500
M. Flament, troisième chantre	600
M. Huguet, serpent	600

—

M. HOUGET dit HALBERT
(de 1823 à 1832.)

Ce maître de chapelle, né à Paris en 1794, se contenta de faire chanter les faux-bourdons des *messes des annuels* et quelques modestes *motets* pendant les saluts.

Les ressources chorales dont il disposait étaient insuffisantes pour qu'il songeât à organiser des messes en musique.

Il était en même temps directeur de l'École normale de Blois, et mourut dans cette ville le 13 avril 1842, à l'âge de 48 ans.

M. DESHAYES
(de 1832 à 1840.)

Doué d'une très belle voix de *ténor*, ce maître de chapelle charmait, aux grandes fêtes, les fidèles de la cathédrale.

Il joignait à ce précieux avantage un talent de compositeur qui n'était pas sans mérite. — J'ai ouï dire par un contemporain, qu'il avait écrit notamment un *Magnificat* qui fit les délices des connaisseurs de musique et resta longtemps au répertoire de la maîtrise. Ce morceau était écrit pour le quatuor vocal et l'exécution en était remarquable lorsqu'il était interprété par M. Deshayes, qui chantait la partie de *ténor*, M. Walbin, le *baryton*, et deux autres excellents chanteurs de la ville.

M. Deshayes resta huit ans en fonctions, du 10 janvier 1832 au 1er octobre 1840.

M. Édouard WALBIN
(du 1er octobre 1840 au 15 août 1890.)

M. Édouard Walbin, né à Blois le 24 août 1820, fut nommé maître de chapelle le 1er octobre 1840 et remplit ces honorables fonctions pendant un demi-siècle.

Bon musicien, professeur de mérite, M. Walbin possédait un timbre de *baryton* du plus bel effet, qui aurait pu le mener à la fortune s'il avait éprouvé quelque ambition, car vers 1845, M. de Villemessant, le fondateur du *Figaro*, lui avait ménagé un engagement au Grand-Opéra ; mais M. Walbin, tranquille dans son *aurea mediocritas* de la vie de province, refusa les brillants avantages qui lui étaient offerts.

Les offices de la cathédrale avaient acquis, pendant la période de son exercice, une splendeur inconnue jusque-là, par les belles exécutions que sut monter l'actif maître de chapelle.

Nous renvoyons à la Notice que nous avons écrite sur lui, au moment de sa mort, les personnes qui désirent connaître plus intimement la vie pleine d'activité et de labeur de ce bon musicien.

Dans les dernières années, on nomma, avec le titre de *Directeur de la Maîtrise*, des personnes qui suppléèrent M. Walbin dans ses fonctions ; cet emploi fut tenu successivement par M. l'abbé Thibault, M. l'abbé Gatellier et M. Langlois.

Après une maladie qui le tint arrêté pendant douze mois, M. Walbin mourut à Blois le 15 août 1890, âgé de 70 ans.

M. l'abbé Séjourné, l'un de ses élèves, lui a succédé comme maître de chapelle et occupe actuellement la place.

Au mois d'octobre 1878, monseigneur Laborde décida que les élèves de la maîtrise de la cathédrale participeraient désormais à l'enseignement donné au Petit-Séminaire-Saint-Louis, dirigé par M. le chanoine Le Chevallier.

En janvier 1883, l'État supprima l'allocation annuelle qu'il donnait aux cathédrales. Voici la décision que fut obligé de prendre le conseil de fabrique :

« L'église cathédrale vient de prendre une grave déci-

sion qui, sans nul doute, va contrister les fidèles, mais qui a été impérieusement commandée par des raisons de force majeure.

« Tout le monde sait que, par suite du vote de la dernière loi des finances, la subvention pour l'entretien des maîtrises et du bas-chœur des églises cathédrales a été supprimée.

« Cette subvention, pour l'église cathédrale de Blois en particulier était, depuis de nombreuses années, de 4.000 fr. Elle était à peine suffisante pour lui permettre de faire face aux dépenses ordinaires du service religieux. Le budget de la fabrique dressé déjà pour 1883 se clôturait par un déficit considérable.

« La suppression de l'allocation annuelle du gouvernement a donc mis le chapitre et la fabrique dans le plus grand embarras, ils s'en sont vivement émus. Se trouvant, avec leurs seules ressources, dans l'impossibilité de maintenir les dépenses auxquelles la somme allouée était appliquée, ils furent amenés dès lors à ne conserver que les services les plus strictement indispensables du culte.

« Après en avoir mûrement délibéré, ils se sont vus dans la douloureuse nécessité de demander *que la maîtrise fût supprimée, que le jeu du grand orgue cessât, provisoirement du moins*, que le service des offices capitulaires fût notablement réduit, etc..... La mise à exécution de cette décision a été fixée au 1er février. »

Depuis cette époque la maîtrise est donc supprimée.

Le maître de chapelle réunissait, les jours de grandes fêtes, les élèves des petit et grand séminaires, joints à quelques enfants pris à l'école des Frères. Avec ces ressources, M. l'abbé Séjourné trouva encore le moyen de maintenir la vieille réputation des chœurs de la cathédrale.

M. l'abbé Séjourné, qui était chanoine de la cathédrale, mourut dans ses fonctions le 1er novembre 1900.

Son successeur fut un de ses élèves, M. l'abbé Émile Bruneau, titulaire actuel.





LES ORGANISTES

DE LA CATHÉDRALE DE BLOIS

Le grand orgue, donné par Louis XIV et inauguré le 25 août 1704, eut un titulaire dès ce jour.

M. Guillaume Bernard (1re période, 1704 à 1739). — Le premier organiste, M. Guillaume Bernard, né l'an 1681, fut nommé à cette fonction à l'âge de 23 ans. *Le registre des baptêmes, mariages et enterrements de Saint-Solemne* nous donne la certitude de l'emploi de cette fonction ; il contient à la date du 25 février 1705 l'inscription d'un baptême dont le parrain est M. Guillaume Bernard, organiste de la cathédrale Saint-Louis. Il resta organiste pendant une période de 25 ans, de 1704 à 1739.

Pour des raisons que je n'ai pu connaître, M. Bernard céda sa place, de 1739 à 1744, à M. l'abbé Louis Girault, mentionné au *Registre capitulaire*. C'était un clerc du diocèse de Poitiers, lequel fut nommé le 17 juin 1739. Il resta cinq années dans sa place jusqu'en 1744. M. Bernard, pourtant âgé de 63 ans, reprit ses fonctions et les remplit jusqu'à son décès.

M. l'abbé Louis GIRAULT, fut organiste de 1739 à 1744. Nous n'avons aucun renseignement biographique sur cet organiste, mentionné au registre capitulaire. Il était originaire du diocèse de Poitiers et fut nommé le 17 juin 1739.

Par une délibération de ce jour, des doyen et chanoines de l'église cathédrale, ces messieurs prient Mgr l'Évêque d'affecter à perpétuité la chapelle Saint-Sébastien, aux gages de l'organiste. M. l'abbé Girault fut le premier titulaire à bénéficier des revenus de cette chapelle.

Le 5 février 1746, le chapitre ayant reconnu que pour être en état de choisir un bon organiste (qu'il lui sera toujours plus facile de trouver lorsqu'il sera libre de choisir un laïque), il était nécessaire de supprimer le titre de la chapelle Saint-Sébastien, arrêta de présenter sa requête à Mgr l'Évêque, aux fins de requérir et poursuivre l'extinction et suppression de ladite chapelle, possédée par M. Louis Girault.

En effet, la possession d'une chapelle impliquait la qualité et le titre de prêtre ; par cette requête, le chapitre éteignait cette chapellenie et prenait à sa charge les honoraires de l'organiste laïque.

M. Guillaume BERNARD (2e période, 1744 à 1765). — Nommé dans les premiers jours de l'année 1744, nous trouvons dans un acte de baptême du 16 octobre de cette année (1), le nom de M. Guillaume Bernard, qui y est désigné comme parrain et qualifié « marchand cirier et organiste de la Cathédrale. »

Le 10 juillet 1750, le chapitre accorda à M. Bernard 70 livres de gratification « pour cette fois, sans conséquence pour la suite. »

Le 9 juin 1751, il fut encore arrêté qu'il lui sera payé 100 livres par an, comme gratification, lesquelles lui seront comptées par demi-année ; le premier paiement lui sera fait à la Saint-Jean-Baptiste.

Il nous semble que ces gratifications accordées successivement à M. Bernard indiqueraient, d'une façon assez plau-

(1) Baptême de Marie, fille de Jean Joubert, procureur au bailliage et siège présidial de Blois.

sible, qu'à ce moment il remplissait sa place sans appointements bien déterminés et que le chapitre reconnaissait les services rendus, par ces sommes données de temps à autre, à titre d'indemnités.

Voici maintenant des appointements fixes pour l'année 1752 :

Le 19 janvier de cette année, le receveur du chapitre est autorisé à payer, à M. Bernard, 400 livres pour ses gages, y compris les 100 livres de gratification à lui accordées le 9 juin dernier. Cette somme était payée seulement par le chapitre.

Le 23 décembre 1754, les actes capitulaires contiennent les respectueuses remontrances faites par messieurs du chapitre à Mgr l'Évêque, pour qu'il prenne à sa charge les frais de rétribution de l'organiste et de deux enfants de chœur.

M. Guillaume Bernard, né en 1679, fut marié le 6 mars 1708, dans l'église paroissiale de Saint-Solemne, à Marie Gobillon, fille d'un marchand cirier. Nous devons penser qu'il reprit en même temps le négoce de son beau-père, puisque sur les actes de mariage et de décès, il est qualifié des deux professions « marchand cirier et organiste de la Cathédrale. »

Son acte de décès porte qu'il mourut subitement, à l'âge de 84 ans, le 16 février 1765, et fut inhumé dans les caveaux de la Cathédrale (1).

Une seconde lacune existe ici, de 1763 à 1775, par suite de l'absence du registre concernant ces années.

M. Louis DOBEL, 1774 à 1776. — En l'année 1774, M. Dobel était organiste de la Cathédrale. Compositeur et professeur, ses leçons données à Blois étaient très suivies par la bonne

(1) Extrait de l'acte de décès, inscrit au registre de Saint-Solemne, maintenant au Greffe : j'ai en ma possession le billet de *faire part* de cet organiste.

« L'an 1765, le 16 de février, a été inhumé dans la cave commune de cette église, le corps de sieur Guillaume Bernard, organiste de la Cathédrale, mort du 14 subitement, âgé de 84 ans. Furent présents : Ignace Bernard, son fils ; Mathieu-Guillaume Burin, son neveu, et autres. »

société. Il était appelé aussi dans les châteaux des environs et donnait notamment des leçons à la fille du comte de Dufort, qui habitait le château de Cheverny (1).

M. Léonard MATHIEU, 1776 à 1792. — Cet organiste naquit à Angoulême, en l'année 1752.

Le 17 janvier 1776, messieurs les doyen et chanoines, convoqués *per domos*, nommèrent d'une voix unanime M. Mathieu, clerc du diocèse d'Angoulême, comme organiste, et lui conférèrent les revenus de la chapelle Saint-Genouil. Il était prêtre-chapelain.

Ce musicien, né en 1752, professait la musique et le piano. Il publia plusieurs romances avec accompagnement de piano, entre autres celle qui commence par ces mots : « *J'entends sonner le trépas.* » Cet artiste avait annoncé un nouveau système de langue musicale dont il était l'inventeur et qui devait paraître sous ce titre : *Nouvelle méthode télégraphique musicale, ou langage exprimé par les sons sans articulation.* Mais cet ouvrage n'a pas paru (2).

Le chapitre accorda à M. Mathieu une permission d'aller à Paris « *pour se perfectionner dans son art* », laquelle permission subsista depuis le lendemain de la Chandeleur jusqu'à la mi-carême. Cette autorisation lui fut donnée le 27 janvier 1779.

En 1785, le 14 décembre, mercredi, il fut arrêté de donner dorénavant à M. Mathieu 700 livres de gages par an, à condition que ledit sieur sera exact à ses obligations, au défaut de quoi il lui sera retranché 20 sols par chaque absence les jours ordinaires et 3 livres aux jours de fêtes solennelles. Il ne lui sera pas loisible de s'absenter sans l'autorisation du chapitre.

Un nouveau congé lui fut accordé, le 16 juillet 1788, pour aller à Paris pour ses affaires, avec permission d'y rester

(1) « J'avais fixé auprès de moi le sieur Dobel, *claveciniste de la Cathédrale*, compositeur et homme singulièrement instruit. Ma fille profita de la ressource d'un maître excellent sous tous les rapports... » (*Mémoires du comte de Dufort*, vol. 1, p. 384.)

(2) *Biographie des Musiciens*, par Fétis, tome 6, p. 33.

jusqu'à la fête de l'Assomption exclusivement. En considération de la nécessité dudit voyage, il lui fut octroyé un quartier de ses gages, par avance.

Nous arrivons aux périodes révolutionnaires.

Le 3 juillet 1789, le Comité permanent de la ville envoya une députation pour demander que la bénédiction du drapeau de la milice bourgeoise fût faite à la cathédrale, et qu'on ajoutât à cette cérémonie le chant du *Te Deum*.

Le chapitre, voulant concourir aux vues patriotiques des citoyens, décida que lorsque l'heure sera indiquée par le son de la grande sonnerie de son église, on chantera le psaume *Exaudiat* en faux-bourdon, *sans orgue*, l'antienne de la paix avec son verset ; après ces prières, on fera la bénédiction des drapeaux, et que la cérémonie sera terminée par le chant du *Te Deum* en faux-bourdon, auquel *le grand orgue répondra sa strophe*.

Le 20 février 1790, on chanta encore un *Te Deum* en présence de l'évêque constitutionnel, à l'occasion du discours du Roi.

Dans le « Relevé des mandats expédiés au profit des ecclésiastiques et fonctionnaires publics, religieux et religieuses, pour le traitement des pensions des années 1790-1791, suivant les comptes présentés par les directoires de districts, arrêtés définitivement par le directoire du département de Loir-et-Cher », article *Frais du culte et administration des cultes, an II de la République française* », M. Mathieu, ci-devant chapelain et organiste de Blois, pour le remplir de la portion qui lui est due dans les droits de la communauté, son traitement fixé à 1.100 livres, *à condition qu'il touchera l'orgue à Saint-Solemne*, il lui est accordé 283 livres.

Dans le cahier des charges du chapitre de la Cathédrale, au 24 juillet 1790, chapitre IV, nous trouvons l'évaluation du revenu affecté aux gages de l'organiste : « Dotation de M. l'organiste, faite par décret de Mgr de Crussol, du 1er septembre 1746, lequel jouit de la chapelle Saint-Sébastien, dont le revenu peut être évalué à 425 livres. »

Avant l'érection de l'église en cathédrale, on pouvait l'é-

valuer à 1.800 livres. La dotation de quatre enfants de chœur était de 850 livres (1).

Le 21 janvier 1791, il fut fait au Directoire lecture d'une déclaration des biens, droits et revenus des chapelles de Saint-Genou et Saint-Sébastien, fondées en l'église cathédrale de Blois, présentée par le sieur Léonard Mathieu, ci-devant titulaire desdites chapelles, membre de la communauté des chapelains et organiste de l'église de Blois, sur laquelle déclaration le district a donné son avis le 15 de ce mois.

Vu le mémoire ci-dessus et l'avis du district, ouï le rapport du procureur-général syndic, attendu qu'il est constaté que les revenus de la chapelle de Saint-Genou montent à 380 livres 15 sols 6 deniers ; que la portion de l'exposant dans les droits de la communauté monte à 283 livres ; qu'indépendamment de ces revenus, l'exposant jouissait encore des revenus ecclésiastiques d'une autre chapelle, ci-devant fondée en ladite église,, sous l'invocation de St-Sébastien, supprimée par décret de M. l'évêque de Blois, du 1er septembre 1746, confirmé par lettres patentes du mois de janvier 1747, registré le 19 janvier 1748, mais dont les revenus avaient été spécialement affectés par l'effet de cette suppression, au traitement de l'organiste de ladite église cathédrale, lesquels revenus, d'après la déclaration du ci-devant chapitre de Saint-Louis, montent à 450 livres ; que l'exposant jouissait encore d'une rétribution connue sous la dénomination de *petit drap*, montant à 4 livres, ce qui porte les revenus ecclésiastiques de l'exposant et ceux qui doivent être réputés tels, à la somme de 1.117 livres 15 sols 6 deniers.

Il a été délibéré que le traitement de l'exposant demeure fixé à la somme de 1.100 livres, qu'il est autorisé à toucher à l'avenir, à la charge de jouer l'orgue à l'office paroissial, autant de temps que sa santé le lui permettra (2).

Le dimanche 16 septembre 1791, un *Te Deum* fut chanté à l'église épiscopale (3), à cinq heures du soir. Le Directoire

(1) Arch. départ.

(2) L. 50, p. 56. Arch. départ.

(3) Nouvelle dénomination de l'église cathédrale.

du District de Blois y assista ainsi qu'au feu de joie, « en actions de grâces et réjouissance de l'acceptation de la nouvelle Constitution par le Roy. »

Le 3 avril 1792, M. Léonard Mathieu, organiste de la ci-devant Cathédrale, expose au District du département qu'il possédait un titre de rente à vie de 700 livres, accordé par le chapitre cathédral, par acte capitulaire du 14 décembre 1785. Son traitement complet s'élevait à 1.100 livres.

Il avait bien voulu accepter de toucher l'orgue (par arrêté du 21 janvier 1791), à l'office paroissial de l'église épiscopale du département.

Il consent de continuer, avec plaisir, à remplir ses engagements, à moins qu'il ne soit obligé de se rendre dans sa patrie (Angoulême), pour se retirer près d'un de ses anciens amis et de son ancien maître.

Il demande donc au Conseil du District une nouvelle fixation de traitement, sans être assujetti à toucher l'orgue.

Le Conseil fixe à 667 livres 15 sous 6 deniers, la somme allouée au sieur Mathieu, qu'il pourra toucher à partir du 1er juillet prochain, chez le receveur du District.

Le 10 mai 1792, M. Mathieu quitta Blois et se retira à Angoulême. Marié à Madeleine Piquer, il professa la musique dans cette ville et s'établit maître de pension. Il mourut âgé de 49 ans, le 13 septembre 1801 (26 fructidor an IX), sur la paroisse Saint-Martial d'Angoulême (1).

M. Louis-François Menonville, de 1792 à 1805. — Le 10 mai 1792, les marguilliers de la paroisse cathédrale Saint-Louis exposent au District que le sieur Mathieu, ci-devant chargé de toucher l'orgue, s'étant retiré, ils font savoir qu'il se présente pour le remplacer le sieur Louis-François Menonville, né à Beaugency, en 1757, ci-devant attaché au chapitre de Saint-Florentin d'Amboise et pourvu d'attestations les plus avantageuses sur son caractère et ses talents, mais que les fonds et revenus de la fabrique ne leur permettant pas de fournir aux appointements d'un organiste,

(1) Acte de décès.

ils demandent qu'il leur soit accordé une somme de 600 livres par an.

Le Conseil accorda cette somme. En conséquence, M. Menonville fut autorisé à venir prendre possession de l'orgue de la Cathédrale.

Six mois après, le 10 novembre 1792, l'organiste adressa la requête suivante :

« L'exposant, M. Louis-François Menonville, organiste de l'église Saint-Louis de la ville de Blois, rappelle qu'il a rempli pendant quinze ans les fonctions d'organiste, savoir sept ans en deux fois à la cy-devant abbaye de Bellozanne, en Normandie, un an et demi à Paris et cinq ans au cy-devant chapitre de Saint-Florentin d'Amboise; que la suppression du cy-devant chapitre d'Amboise l'a privé de son état l'espace de dix-huit mois ; que cette perte lui a été d'autant plus préjudiciable qu'il est père de famille, n'a aucun revenu de patrimoine, ni d'autre ressource que son état ; que ses appointements montaient à 600 livres au chapitre d'Amboise, y compris l'accord de l'orgue. »

Vu les certificats des cy-devants chanoines d'Amboise et celui du cy-devant prieur de Bellozanne, le Directoire du district de Blois accorde 400 livres de gratification.

Le 15 fructidor an II (1793), les commissaires du district, Destemples, Touzard et Jouanneau, dans leur compte de recettes et dépenses, versèrent dans la Caisse communale 700 livres pour le citoyen Isnard, *organiste*.

Nous sommes persuadé qu'il y a erreur dans la qualité de cette personne ; c'est *facteur d'orgues* qu'on aurait dû écrire, et ce qui nous autorise à penser ainsi c'est que, dans la translation de l'orgue de l'abbaye de Bourg-Moyen à Saint-Saturnin de Vienne en 1791, les comptes de dépenses municipales s'élèvent, pour ce travail, à la somme de 700 livres, qui sont dues à M. Isnard, *facteur d'orgues* à Orléans : il y a là une fausse qualification de profession.

Le 11 juillet 1793, M. Menonville exposa dans une pétition qu'il avait accepté la place d'organiste de la Cathédrale aux appointements de 600 livres par an, dans l'espoir d'augmentation ; que ladite augmentation se serait effectuée

sans la suppression des marguilliers ; qu'à cause du renchérissement progressif des objets de première nécessité il demande une augmentation de traitement.

Vu ladite pétition et l'avis du District, ouï le rapport du procureur général syndic, le Directoire considérant que la paroisse Saint-Louis étant établie dans le chef-lieu du département, elle est susceptible d'avoir un organiste pour servir dans les différentes cérémonies publiques ordonnées pour l'universalité de ce département ;

Considérant en outre que le traitement de l'organiste était autrefois affecté sur les biens qui dépendaient de l'évêché de cette ville au profit de la nation ;

Considérant enfin qu'il a toujours été payé de son traitement par le receveur du District et par le payeur général ;

Qu'à ce moyen, il a été employé dans les états relatifs aux dépenses du culte ;

Arrête que le citoyen Menonville sera compris au nombre des fonctionnaires salariés de la nation ;

En conséquence, ayant égard à sa demande en augmentation de traitement, considérant à ce sujet que la somme de 600 livres accordée à l'exposant est insuffisante à raison de la cherté excessive des objets de la consommation ;

Arrête pareillement que son traitement demeure fixé à 800 livres qu'il est autorisé à toucher du payeur général de ce département, par quartier et d'avance, à l'instar des fonctionnaires publics, à partir du 1er juillet présent mois, et ce, tant qu'il touchera l'orgue de ladite paroisse Saint-Louis et à charge de justifier au payeur qu'il a exercé les fonctions attachées à sa place, de la manière qu'il convient ;

Et pour le remplir de son temps d'exercice depuis le 1er avril jusqu'au 1er de ce mois, il a été également arrêté qu'il lui sera délivré mandat de 150 livres sur la caisse dudit payeur général, auquel cette somme sera allouée sur la présentation dudit mandat quittancé ;

Par ce moyen, le traitement qui lui a été précédemment accordé demeure nul (1).

(1) A. D. L. 204, p. 72, 73, Arch. dép.

Le citoyen Menonville fit un don volontaire de 10 livres comme offrande patriotique, à la séance tenue par Garnier de Saintes, représentant du peuple, au temple de la Raison, le 14 ventôse an II (1).

Sur les états de traitements fournis au Directoire du District, M. Menonville est désigné comme organiste du Temple de la Raison, âgé de 38 ans (16 fructidor, an II).

Nous avons dit que toutes les fêtes civiques se célébraient dans l'église cathédrale, appelée à ce moment *Temple décadaire*. Le corps de musique de la garde nationale (2), organisé le 5 mars 1791, y faisait entendre ses harmonies et l'orgue était touché à chacune des cérémonies.

Nous devons admettre que la participation de l'orgue aux fêtes grotesques qui se célébraient au Temple de la Raison, ne semblait pas indispensable aux fougueux démocrates qui composaient l'administration du District de Blois puisque, le 23 brumaire, an II, sur la motion d'un membre, le Conseil général, après avoir entendu le procureur de la Commune, autorisa les administrateurs des fabriques à congédier *les organistes, serpents, chantres et autres employés dans les églises dont le service n'était pas essentiel* (3).

On peut se demander, après ce licenciement général, quels étaient les fonctionnaires qu'on avait maintenus ?

Nous trouvons à la date du 7 vendémiaire, an III (1794), dans un rapport des commissaires relatif aux renseigne-

(1) Pièces concernant la Révolution. Biblioth. de Blois.

(2) La musique de la Garde Nationale se composait de sept musiciens appointés qui touchaient 700 livres par an et de cinq musiciens amateurs. Le chef de musique était M. Celleron, le sous-chef M. Barbier, ex-maître de chapelle de la Cathédrale.

Les sept musiciens titulaires étaient : MM. Huguet l'aîné, Jolly, Huguet le jeune, Henrion (clarinettiste), Combe fils et Bonnin fils.

Les cinq amateurs étaient : MM. Porcher, Houdin, Amaury, Giroust fils et Blanchon.

Giroust s'était réfugié à Blois, car il était Orléanais. Son père, le célèbre Giroust, avait été, à l'âge de 19 ans, maître de musique de la cathédrale d'Orléans et était devenu surintendant de la musique du Roi et *maître de musique de la chapelle de Sa Majesté ;* c'est ainsi qu'il signait ses lettres en 1787.

(3) A. D. 16, p. 68.

ments demandés sur les prêtres et employés d'église qui réclament des traitements pour l'exercice de leurs fonctions, le nom de M. Menonville, organiste à Blois, avec ce détail qu'il était « patriote peu riche », et par conséquent, qu'on prît sa demande en considération.

M. Menonville qui, paraît-il, possédait un certain talent, resta attaché à l'orgue de la cathédrale de Blois, jusqu'au milieu de l'année 1805.

A cette époque, il fut appelé aux fonctions d'organiste du grand orgue de la cathédrale d'Orléans ; il touchait 200 francs par an, non compris 50 francs donnés au souffleur (1).

Au physique, c'était un gros bonhomme, petit de taille, très jovial, me disait mon père qui fut comme moi élève de la maîtrise de la cathédrale d'Orléans (1827-1835), et qui l'avait connu.

Le vénérable organiste resta en fonctions jusqu'en l'année 1821, époque à laquelle il se retira ; il était alors âgé de 66 ans (2). Il mourut à Orléans, rue des Bouteilles, nº 12, le 28 avril 1838, à l'âge de 81 ans (3).

Le 6 ventôse, an III (6 mars 1794) un arrêté du Comité des Finances ordonna « qu'il fût procédé à la vente de toutes les orgues » existant dans les églises appartenant à la République, dans la forme prescrite pour la vente du mobilier national.

Une lettre fut envoyée aux Directoires des départements qui les firent parvenir aux Directoires des districts (chefs-lieux de canton actuels).

L'orgue de la cathédrale de Blois fut épargné, parce qu'il était nécessaire aux cérémonies du temple décadaire.

(1) *Essai* sur la maîtrise de la cathédrale d'Orléans, par M. l'abbé Victor Pelletier.

(2) M. Menonville obtint de la fabrique de la Cathédrale une pension de retraite annuelle de 300 livres. C'est lui qui, pour flatter les oreilles épiscopales de l'évêque d'alors, Mgr Bernier, se servait de la *Marseillaise des Blancs* composée, air et paroles, par l'abbé Bernier, comme il était aumônier vendéen ; c'est sur ce thème qu'il brodait des variations (*Vieux Souvenirs de la Cathédrale d'Orléans. Le grand Orgue. — Annales d'Orléans*, 17 décembre 1797, page 816).

(3) Acte de décès.

M. Govin (Joseph-Louis-Gabriel-Edmond), 1805 à 1812. — Dans les derniers jours de l'année 1805, M. Govin fut installé organiste de l'église Saint-Louis (1).

Né à Paris le 16 mai 1775, élève du célèbre François Couperin, bon harmoniste et très exercé dans son art, il vint à Blois sous les auspices de M. de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher.

C'était un artiste d'un talent reconnu, qui unissait à une exécution brillante une excellente méthode d'instruction. Il demeurait rue du Palais, 6 (2).

Son maître, François Couperin, habile organiste, était le neveu du grand Couperin, organiste de la chapelle du roi Louis XIV, professeur du duc de Bourgogne, fils du grand Dauphin, qui mourut en 1733.

A cette époque et dans le but de s'attacher quatre artistes de valeur et de leur fournir le temps et l'occasion de composer ou de préparer leurs morceaux, la cathédrale de Paris occupait quatre organistes qui se partageaient par quartiers le service de l'année ecclésiastique.

En 1790, au moment de la fermeture des églises, ces organistes étaient : Daquin, Couperin, Balbâtre et Séjean.

Ce dernier était plus estimé par les musiciens que ses trois collègues (3).

C'était donc de l'un de ces quatre artistes que M. Govin, organiste de la cathédrale de Blois, était l'élève.

Notre ville, en 1805, était dépourvue de professeurs, à en juger par ces lignes, extraites de l'Annuaire de Loir-et-Cher : « A la vérité, quelques jeunes gens s'exercent dans la pratique de la musique et se réunissent quelquefois, mais ce lien est bien faible et de peu d'intérêt quand il ne subsiste qu'entre des joueurs d'instruments que des occupations tout autres et mille distractions entraînent, et comme d'ailleurs, à l'exception d'un *violon* (violoniste) habile, M. Bindernagel, professeur au Collège, qui n'y est

(1) Elle n'était plus qu'église paroissiale. Elle ne redevint église cathédrale qu'au rétablissement du siège épiscopal, en 1823.

(2) Annuaire de Loir-et-Cher, 1805.

(3) *Hist. de la Musique religieuse*, par Félix Clément, page 347.

point apprécié et occupé comme il devrait l'être, il n'existe point d'artiste en d'autres parties pour exciter l'émulation des jeunes personnes et leur servir de modèle, on doit craindre que de longtemps encore leurs amusements habituels ne puissent prendre cette heureuse direction (1) »

M. Govin se maria à Blois, en l'église St-Louis, le 27 avril 1806, à l'âge de 31 ans, avec une veuve Bordelot, âgée de 28 ans.

Ses quatre témoins furent : M. Jacques Huet, facteur d'orgues, établi à Blois ; M. Éléonor de Montlivault, propriétaire et compositeur estimé de musique ; M. Jacques Houdin, horloger à Blois, qui avait touché l'orgue de Bourg-Moyen, de 1780 à 1791, et enfin son collègue, M. Joseph Bindernagel, professeur de violon au collège de Blois.

En 1808, nous trouvons le nom de M. Govin parmi les souscripteurs au grand ouvrage d'harmonie en 3 volumes de Choron : *Principes de Composition des Écoles d'Italie.*

Parmi les œuvres musicales blésoises, parues en cette année, nous relevons :

Deux recueils d'airs et de romances avec accompagnement de piano (dont deux surtout ont mérité le suffrage des connaisseurs les plus difficiles) composés et publiés par un amateur distingué, M. Éléonor Guyon de Montlivault, né à Montlivault (2).

Dès son arrivée à Blois, M. Govin fut accepté comme professeur de piano chez les Dames Bernardines. Cette pension était située dans les dépendances de l'ancien Hôtel du Château, à l'angle de la rue Porte-Côté et de l'avenue Victor Hugo.

Ce souvenir nous a été communiqué par une vénérable contemporaine qui, malgré ses 96 ans sonnés, conserve absolument les moindres souvenirs de son enfance.

A cette époque, les ressources que pouvait offrir aux artistes la ville de Blois étaient bien restreintes ; aussi M. Govin n'étant pas parvenu à réunir des occupations assez suivies et conséquemment assez rémunératrices pour se créer une position avantageuse, et qui avait conservé des

(1) M. Govin venait à peine de s'installer.

(2) Annuaire 1806, page XXV.

relations avec les artistes de la Capitale, prit le parti de se rendre à Paris où il obtint de desservir le grand orgue d'une église.

Il quitta Blois et son orgue de la Cathédrale en 1812.

Antoine Bonnet, 1812 à 1829. — Né à Senlis (Oise), en l'année 1766, cet organiste entra à la Cathédrale en 1812.

Ce musicien avait un bon talent sur le clavier et faisait de la musique de chambre avec M. Berry (1), chef d'orchestre de la Société philharmonique (2), duquel nous avons recueilli ces souvenirs.

Il était en fonctions lorsque le premier évêque de Blois, nommé depuis la Révolution, Mgr de Sauzin, prit possession de son siège, le 24 août 1823. Il est dit dans l'*Histoire de la Cathédrale*, écrite par M. Péan, que « le prélat monta les degrés du trône épiscopal et entonna le *Te Deum*, que chantèrent des voix d'élite, alternativement avec l'orgue. »

Le père Bonnet, — comme on l'appelait familièrement au bas-chœur, — cultivait malheureusement une habitude exécrable, celle de la dive bouteille, et les personnes qui le connurent conservent encore le souvenir du récipient que, chaque dimanche, maître Bonnet montait à son orgue pour se donner des forces pendant l'office, trop heureux si le hoquet n'amenait une catastrophe avant la fin des cérémonies. Le clavier de l'ancien orgue garda longtemps, paraît-il, la trace presque ineffaçable des dégâts causés par les rêveries somnolentes du vieil organiste (3).

Dans les premières années de ses fonctions, il touchait 400 francs d'émoluments, En 1823, lors de l'érection de l'évêché, le Gouvernement ayant accordé 4.000 francs pour

(1) Jacques-Alexandre Berry, professeur de musique à Blois, né en 1797, mort à l'âge de 82 ans, le 14 octobre 1879.

(2) Société symphonique d'amateurs, fondée à Blois en 1816.

(3) Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette habitude de cet organiste. Après la Révolution, elle était généralement passée dans les mœurs des bas-chœurs, si nous en croyons les chroniques qui rapportent qu'à Notre-Dame de Paris, *on versait à boire aux chantres, dans la sacristie même, pour les empêcher d'aller s'enivrer au dehors*. Les fabriciens trouvèrent bientôt qu'ils en abusaient et refusèrent tout crédit

la réorganisation du bas-chœur et de la Maîtrise, une somme de 528 fr. 40 c. fut répartie entre les musiciens : l'organiste reçut une augmentation de 100 francs chaque année. Les appointements s'accrurent successivement et au budget de 1828, M. Bonnet touchait 800 francs de paiement annuel.

Pauvre il avait vécu, pauvre il mourut, à l'hospice de Blois, le 18 juillet 1829, ne laissant pas charge d'enfants, puisqu'il était célibataire, mais quelques dettes que la fabrique éteignit intégralement.

M. Wilhem Brun (Georges-Guillaume), 1829 à 1836. — A M. Bonnet succéda immédiatement M. Wilhem Brun, honorable artiste, né à Postdam, au royaume de Prusse, en 1798, et qui fut sept ans en fonctions, du 18 juillet 1829 au 19 juillet 1836.

Ses appointements furent portés à 1.000 francs par an, ce qui s'explique par les allocations plus élevées que distribuait aux cathédrales le gouvernement de Charles X.

C'est de lui que feu M. Walbin, le maître de chapelle, me disait : « Ce qui m'avait frappé chez M. Wilhem, qui était un grand monsieur à perruque poudrée — on la portait encore à cette époque — c'était sa démarche solennelle. Il n'oubliait jamais ni sa canne, ni sa tabatière. »

pour cet objet. (*Etudes sur l'Histoire religieuse de la Révolution*, par Gazier, p. 330).

Sous toute réserve, je rapporte ici une plaisante anecdote que M. Walbin, le maître de chapelle, qui fut en fonctions de 1840 à 1890, me narrait volontiers.

Ce musicien racontait que, dans son enfance, il avait connu un vieux chantre de la cathédrale de Blois qui avait l'habitude, chaque dimanche, d'apporter un *pichet* de vin dans la sacristie des chantres, et de... s'humecter le palais avant les offices.

La sacristie était quelque peu sombre et le vieux se cachait parfois de ses collègues pour déguster le nectar fortifiant.

Par malheur, un rat... (d'église !) s'échoua dans le pichet du buveur et, après de vains efforts et le séjour d'une semaine (*horrendum est !*) y mourut.

On devine la conclusion : dans la précipitation du choriste à se remplir le gosier, vin et rat y passèrent !

Le conteur ne manquait pas d'ajouter que ce fut un des chantres, accouru aux efforts que faisait le patient, qui retira par la queue, de l'entonnoir improvisé, le cadavre du malheureux asphyxié !

« Il jouait fort bien son orgue et tenait en honneur les compositions de Couperin-le-Grand, organiste de la Cour sous Louis XIV, et de Séjean, organiste de la Cathédrale de Paris, en 1772, dont les œuvres étaient très estimées. » (1)

Outre l'orgue et le piano, M. Wilhem Brun jouait très agréablement le violon et professait cet instrument au collège de Blois, de pair avec son collègue Capt.

Il décéda à Blois, rue Saint-Lubin, le 19 juillet 1836, à l'âge de 38 ans ; ses obsèques eurent lieu le lendemain, à la Cathédrale. Sa veuve toucha le dernier trimestre qui lui était dû, soit 242 fr. 22 centimes.

M[lle] Blanche CURTON, 1836 à 1866. — Ce fut une jeune fille, sortie de l'Institution des Jeunes Aveugles de Paris, avec le premier prix d'orgue, M[lle] Blanche Curton, née en 1813, à qui fut confié le clavier du grand orgue, à la mort de M. Wilhem Brun, le 19 juillet 1836.

Elle le desservit, à titre d'essai, pendant une année, ainsi qu'il résulte des comptes de fabrique.

Le 19 juillet 1837, elle fut acceptée définitivement, aux appointements de 800 francs annuels, et resta trente ans attachée à l'orgue.

Le talent de musicienne qu'elle possédait à un haut degré lui venait de famille, on peut dire, car son grand-père avait été maître de musique à la cour de Louis XVI, et sa grand'mère, l'épouse de ce dernier, était une cantatrice de mérite. M[lle] Curton tenait de ses aïeux un brillant de grande valeur, qui leur avait été donné par ce malheureux roi, au lendemain d'une séance musicale. Son jeu procédait des fortes études classiques qu'elle avait faites et, dans ses improvisations, les motifs les plus suaves se présentaient sous ses doigts (2). Il y a encore, dans la paroisse, des fidèles

(1) *Édouard Walbin, maître de chapelle de la Cathédrale de Blois.* — Jules Brosset, 1890, p. 5.

(2) Le correspondant de la *Revue musicale*, publiée à Paris, étant de passage à Blois, écrivait ces lignes dans le numéro du 24 janvier 1839 : « ... Je ne saurais vous donner aucun détail sur l'état de la musique à Blois ; j'y ai seulement entendu une jeune fille aveugle, qui est organiste de la Cathédrale et qui n'est pas sans mérite... »

qui se rappellent son jeu enchanteur et qui ont conservé le souvenir du charme particulier que leur causait le toucher de la modeste aveugle.

De 1834 à 1837, les jeux du grand orgue furent réparés et perfectionnés par la maison Callinet, de Paris (1), pour la somme de 6.055 francs, fournis par l'État. Le grand désir de Mlle Curton eût été de le voir remis à neuf complètement, mais ce projet ne fut mis à exécution que quarante-trois ans plus tard, en 1882.

En 1849, nous trouvons son nom parmi les artistes de la ville qui firent entendre l'orgue de Saint-Saturnin, en Vienne, le jour de la réception de cet instrument, acheté par la fabrique au facteur Bonn, de Tours.

Mgr des Essarts, évêque de Blois, dont les goûts artistiques et le sens délicat étaient portés à un haut degré, tenait en grande estime le talent de l'organiste de sa cathédrale, talent d'autant plus remarquable qu'il surgissait d'un corps débile et contrefait, en même temps que privé de la lumière.

Alors qu'il n'était que vicaire général du diocèse, M. l'abbé des Essarts avait adressé à Mlle Curton une délicate poésie que nous sommes heureux de reproduire ici.

Cette page est datée de Blois, décembre 1837, et a pour titre : *A une jeune aveugle musicienne.*

Blanche si bonne, aux traits si doux,
Dieu qui bénit même l'impie
A pu plonger un ange..... vous !
Dans les ténèbres pour la vie !
Mais dans la foi, le vrai bonheur
A des sources intarissables :
Que les yeux éclairés du cœur
A ceux du corps sont préférables !

Combien de choses sans attraits
Quand on voit leur couleur réelle !
Pour vous, les hommes sont parfaits,
Et la nature est toujours belle :

(1) Prédécesseur de la maison Merklin qui a refait le mécanisme de l'orgue en 1882.

Chérissez cette douce erreur,
Cultivez vos talents aimables,
Car les yeux éclairés du cœur
A ceux du corps sont préférables.

Ému par vos divins accords,
Qui n'aurait point l'âme attendrie ?
Du ciel, vous oubliez les torts
Grâce aux charmes de l'harmonie.
Près de vous on se croit meilleur,
Les plus froids semblent agréables.....
Oui, les yeux éclairés du cœur
A ceux du corps sont préférables.

La destinataire écrivit, sur ces paroles si sincèrement émues, une mélodie que nous avons sous les yeux, qui procède du faire des romances élégiaques des Loïsa Puget, Plantade, Romagnesi, etc., dont la vogue était alors à son apogée.

Le 9 mai 1851, eut lieu l'entrée de Mgr Pallu du Parc, huitième évêque de Blois. Le journal de M. Péan, concernant l'*Histoire de la Cathédrale de Blois*, relate ainsi l'entrée de l'évêque dans sa cathédrale : « Le prélat entonna le *Te Deum*, dont le chant fut continué par les choristes et par l'orgue alternativement. »

« Après l'exorde de Monseigneur, le chœur chanta le psaume *Conserva me*, dont les versets alternaient avec divers morceaux d'harmonie, brillamment exécutés par un nombreux orchestre.

« La musique terminée, on revint au plain-chant : les choristes chantèrent l'antienne de Saint-Louis et le prélat donna sa bénédiction pontificale. »

A la suite d'une longue et cruelle maladie, Mlle Blanche Curton mourut le 17 février 1866, âgée de 53 ans. Son acte de décès porte qu'elle était fille de feu Nicolas-François-Claude Curton et de Amable-Sophie Boyer, sa veuve.

M. l'abbé Constant Moreau, 1866 à 1883. — Comme nous le disons plus haut, une longue maladie ayant obligé Mademoiselle Curton à abandonner le grand orgue, M. l'abbé Moreau, jeune prêtre, professeur au Petit-Séminaire Saint-

Louis, et qui s'occupait de musique, la suppléa pendant tout ce temps et finalement fut désigné par Mgr Pallu du Parc, pour remplir la fonction vacante ; il eut occasion de recevoir les conseils d'un habile professeur de Paris, M. Ed. Batiste, organiste de Saint-Eustache.

Ce fut pendant la période des années 1880 à 1882 que, sur l'initiative de Mgr Laborde, évêque de Blois, le mécanisme du vieil orgue de 1704, usé par le temps, fut entièrement réparé par la maison Merklin, de Paris ; seul, le buffet est resté de l'époque de Louis XIV.

Inauguré le 13 juin 1882, par l'un des plus capables de nos organistes, M. Alexandre Guilmant, organiste de la Trinité, à Paris, et M. l'abbé Moreau, titulaire à cette date ; ce dernier resta en fonctions jusqu'au 2 février 1883.

A cette époque, le crédit affecté par l'État à la Cathédrale depuis 1823 et qui s'élevait à 4.000 francs, ayant été enlevé, força le conseil de fabrique à supprimer la place d'organiste (1) et M. l'abbé Moreau se retira.

Après un essai de quelques semaines, on constata qu'il était impossible de se passer des harmonies du grand orgue et M. Paul Godefroy, organiste et professeur à l'École de Pont-Levoy, fut désigné par Monseigneur comme organiste de la Cathédrale.

Par suite du décès de Valère Berry, l'orgue de Saint-Saturnin de Vienne étant devenu vacant, M. l'abbé Moreau accepta cette place dans les premiers mois de l'année 1885 et la remplit encore actuellement.

M. Paul Godefroy, 1883 à 1888. — Georges-Paul-Augustin Godefroy naquit à Blois le 2 février 1855.

Enfant de la cité, il fut confié aux soins de M. Berry, qui lui commença son éducation musicale, et il montra, dès ses jeunes années, des aptitudes spéciales pour la musique.

Tout jeune, vers l'âge de onze ans, il desservit l'orgue de chœur de la Cathédrale et fit le service pendant plusieurs années.

(1) La *Semaine Religieuse* de Blois, du 3 au 10 février 1883, n° 10, p. 155.

Dès ce moment, son goût pour les études sérieuses l'entraînait à se pénétrer des compositions ardues des maîtres de l'orgue : Bach et Hændel ; et certes, il fut sincèrement fidèle à son idéal des premières années. Il acquit, par là, le formulaire véritable du parfait organiste.

Il embrassa tout d'abord la profession d'horloger et alla même se perfectionner dans une maison de Reims. Ses heures de travail terminées, il se livrait avec une ardeur assidue à l'étude du clavier et prolongeait fort tard ses soirées d'étude, heureux de vivre de la vie artistique et de savourer les œuvres des maîtres. Il fit alors connaissance de l'organiste de la métropole et passait presque tous ses dimanches dans l'aérienne tribune, se rapprochant par là de l'instrument de ses ardents désirs, l'orgue.

Ses prédilections pour la musique le firent définitivement cesser sa profession d'horloger et embrasser la carrière artistique.

Il alla à Paris se perfectionner dans l'étude du piano, sous la direction de M. Théodore Ritter, et de l'orgue avec M. Alex. Guilmant, organiste de la Trinité et du Trocadéro. Avec ces deux maîtres, il parvint à un degré d'exécution vraiment remarquable.

Il eut l'insigne honneur de toucher le grand orgue de la salle du Trocadéro, dans une séance solennelle, accompagné de son professeur ; nul doute que si Paul Godefroy se fût fixé à Paris, il eût tenu une place distinguée parmi les organistes de la capitale.

En 1880, il accepta les fonctions de professeur et organiste à l'école de Pont-Levoy, où il se ménagea les sympathies de tous, professeurs et élèves.

Nommé par Mgr de Blois organiste de sa cathédrale, le 14 mars 1883, voici ce qu'écrivait le rédacteur de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, le 21 mars, au sujet de sa nomination : « Nous lisons dans le *Journal de Loir-et-Cher* que le grand orgue de la cathédrale vient d'être confié par Monseigneur aux mains d'un artiste, M. Paul Godefroy, dont le talent a pu être apprécié dans notre cité en maintes circonstances. Élève de M. Guilmant, l'illustre organiste de la Trinité, à

Paris, il a donné cette année, au Trocadéro, un concert fort applaudi des sommités musicales. Son talent s'est révélé tout entier sur un magnifique instrument sorti des ateliers de Cavaillé-Coll ; tout le monde connaît le mérite incontestable et la supériorité de ces orgues. Le succès de M. Godefroy avait été complet ; plusieurs revues musicales en avaient fait grand éloge et concluaient en disant que le jeune artiste était appelé à toucher, un jour, un grand orgue dans une des églises de Paris. Aussi nous ne saurions assez nous féliciter de le voir aujourd'hui fixé dans notre ville. Il inaugurera ses fonctions dimanche prochain, 25 mars, jour de Pâques. »

Dès le premier jour il s'imposa magistralement, par la netteté et le brio de son jeu, d'une correction, d'un châtié irréprochables.

Il n'était pas compositeur et nous ne croyons pas qu'il ait laissé quoi que ce soit sous ce rapport ; mais au point de vue de l'improvisation sur son grand orgue, il était vraiment remarquable. Ses strophes du *Magnificat* ou des *psaumes*, le moindre prélude même, étaient marqués d'un cachet de distinction, de spontanéité *sui generis*, qui captivaient immédiatement l'auditeur le moins préparé.

Chaque dimanche, à la sortie des Vêpres, il avait pris l'habitude de jouer une fugue quelconque, — celles de Bach ou Hændel de préférence, — et il faut l'avoir entendu interpréter ces pièces, hérissées des plus grandes difficultés, pour se faire une idée du talent qu'il possédait.

Membre de la *Société philharmonique*, ne pratiquant jusque-là aucun des instruments usités dans les symphonies, il avait choisi le basson, qui n'était pas représenté dans cet orchestre, et avait acquis une certaine habileté à le jouer.

Pour les concerts et matinées que donnaient soit la *Société philharmonique*, soit la *Société chorale Sainte-Cécile*, jamais sa bonne volonté ne fit défaut pour accompagner, au piano, les différents instrumentistes et chanteurs.

Dans le professorat, il avait conquis une place à part. Travailleur acharné, il devait à lui-même le résultat qu'il avait si laborieusement obtenu.

Comme organiste il se montrait le digne élève d'Alex. Guilmant. Son mécanisme d'une sûreté remarquable, sa facilité à se servir du pédalier, en faisaient un exécutant accompli.

Dans les premiers jours de février 1888, le grand pianiste Planté était venu donner un concert au profit des Frères des Écoles chrétiennes de la ville de Blois.

M. Godefroy, fatigué par le surcroit de travail et déjà indisposé, voulut absolument assister à cette unique séance musicale et s'y rendit. En rentrant chez lui, une fluxion de poitrine se déclara à laquelle, peu de jours après, se joignit une méningite : il était perdu, et la mort le prit le 15 février 1888, dans toute la force de l'âge, trente-trois ans, et du talent !

La douloureuse nouvelle de son décès provoqua une émotion générale : les regrets étaient unanimes, car ils étaient absolument justifiés.

Le journal l'*Avenir de Loir-et-Cher*, par la plume de son rédacteur en chef, M. de Cardonne, publia un très élogieux article de condoléances sur le pauvre artiste. La *Semaine religieuse* du diocèse inséra également des lignes remplies d'émotion et de cœur.

A la prière de la famille Godefroy, M. le chanoine Chouanet, curé de Saint-Vincent, avait fait part immédiatement à M. Guilmant du coup terrible qui la frappait. Le jour même des obsèques, le grand artiste envoyait cette cordiale réponse. Nous nous permettons de la transcrire ici comme l'expression des sentiments les plus chaleureux du maître envers l'élève ; « *Cher Monsieur, c'est avec un profond chagrin que je viens d'apprendre, par votre affectueuse lettre, la mort si imprévue et si prématurée de mon cher élève, M. Paul Godefroy. J'avais, comme vous le dites si justement, une véritable affection pour ce jeune homme si bien doué et qui certainement était appelé à une brillante carrière, car il avait un talent sérieux que j'appréciais autant que les rares qualités que nous aimions à reconnaître en lui. Je vous prie, cher Monsieur, d'être mon interprète auprès de sa jeune femme et de sa famille pour leur assurer toutes*

mes sympathies et leur dire que je m'associe à leur douleur et aussi à leurs prières. — Alex. Guilmant. »

M. l'abbé Chouanet consacra aussi, dans la *Semaine religieuse* (page 223), une page remplie d'affection : « Hommage de mon cœur, — écrivait-il, — à M. Godefroy, que j'ai tant aimé dès son enfance et dont j'ai pu suivre, pas à pas, les progrès dans la vertu et le talent. »

Ami et successeur de Paul Godefroy au grand orgue de la Cathédrale, je suis heureux d'apporter mon tribut de souvenir, encore bien vivace malgré le temps écoulé, et de clore ces notes sur tous ceux qui m'ont précédé à la tribune du grand orgue, par l'éloge sans réserve de l'un des plus sérieux et des plus remarquables organistes que puisse posséder l'église cathédrale de Blois.

A titre de renseignements qui, ultérieurement, peuvent être utiles, nous inscrivons ici les documents qui nous concernent :

M. Jules Brosset, du 1er avril 1888. — Né à Orléans le 8 juin 1852.

Élève de la maîtrise de la cathédrale d'Orléans, de 1859 à 1867.

Élève de Henry Tournaillon (1), organiste de la cathédrale d'Orléans, pour l'orgue et l'harmonie.

Organiste de l'église Saint-Vincent d'Orléans, du jour de Pâques 1870 à fin juin 1876.

Maître de chapelle de l'école Notre-Dame-des-Aydes, à Blois, de 1885 à 1888.

Nommé par Monseigneur et le Conseil de Fabrique, organiste de la cathédrale de Blois, le 17 mars 1888, et entré en fonctions le jour de Pâques 1er avril 1888.

Comme compositeur a édité, à partir de décembre 1886, le recueil des *Vieux Noëls illustrés* de nos contrées, en livraisons annuelles, comprenant 10 fascicules.

(1) Élève d'Halévy, au Conservatoire de Paris et 1er prix d'orgue. Consulter la notice que je lui ai consacrée : *Henry Tournaillon, sa vie et ses œuvres*, à Orléans, chez Herluison (1888).

Conclusion :

Ces notes sur les *Organistes de la cathédrale* complètent les recherches que j'ai faites sur l'état de la musique religieuse à Blois.

Je résume les titres des différents articles insérés dans le *Loir-et-Cher historique*. Ils constituent un ensemble que les musiciens futurs pourront consulter avec fruit.

Ces articles ou *Essais* portent les titres suivants :

1° *Les Orgues de l'abbaye de Saint-Laumer, de Blois* ;

2° *L'Orgue de l'abbaye de Bourg-Moyen, de Blois* ;

3° *Les Maîtres de chapelle et Musiciens du chœur de la Cathédrale de Blois* ;

4° *Le Grand Orgue de la Cathédrale de Blois* ;

5° *Les Orgues de l'église Saint-Saturnin, de Vienne-lez-Blois*, et enfin :

6° *Les Organistes de la Cathédrale de Blois.*

J'ai l'intention, s'il plaît à Dieu, de donner une suite à ce travail en mettant à jour les notes que j'ai recueillies sur la *Musique de concert, à Blois, depuis le commencement du siècle*. Ce sera le complément de toutes ces recherches.

Il me reste un désir à exprimer : celui de voir, dans chaque diocèse, l'organiste ou le maître de chapelle de la Cathédrale entreprendre cette même tâche que je réalise aujourd'hui.

Les archives locales de chaque département abondent en documents sans nombre, qu'il suffit de classer, coordonner et mettre à jour.

Le plaisir de découvertes parfois curieuses, toujours intéressantes, vaut certainement la peine de vaincre les difficultés qu'on peut rencontrer sur la route touffue du chercheur.



Étampes. — Imprimerie Ollivier Lecesne.